Ville de Champagnole Coeur du Jura

COMPTE RENDU – PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2015

Nombre de Conseillers en exercice			: 29
"	"	présents	: 25
"	"	ayant donné pouvoir	: 04
"	"	votants	: 29

Date de la convocation : 20 octobre 2015

Date de l'affichage : 04 NOV. 2015

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. MATHIEU, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. PERNOT, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, M. BOUVET dit MARECHAL, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG, Mme RAME.

EXCUSES : Mme BADOR (pouvoir donné à Mme MARTIN), Mme SEGUIN (pouvoir donné à Mme TBATOU), Mme MILLET (pouvoir donné à M. TISSOT), M. BERNARD (pouvoir donné à M. DUSSOUILLEZ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique DELACROIX

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Madame Véronique Delacroix est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Voici les excusés :
Sandrine Bador donne pouvoir à Annelise Martin.
Patricia Seguin donne pouvoir à Rahma Tbatou.
Laurence Millet donne pouvoir à Pascal Tissot.
Antoine Bernard donne pouvoir à David Dussouillez.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu la convocation en temps voulu. Nous allons commencer par l'adoption de l'ordre du jour que vous avez également reçu.

Je vous demande d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 septembre qui vous a été adressé par mail de 12 octobre. Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?

Il n'y a pas de remarque, il est donc adopté à l'unanimité. Merci.

La secrétaire de séance sera Madame Véronique Delacroix.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Nous avons reçu les remerciements de l'association "Moto Virade 39" pour la participation à la "Moto Virade" 2015 du 27 septembre dernier.

L'association "Questions de Parents" nous remercie pour la subvention qui leur a été attribuée.

Une petite communication concernant une demande qui a été faite lors du dernier Conseil concernant le coût, au niveau de la ville, de la manifestation McDo Kids Sport du 27 juillet.

Si on prend le coût des barrières, parce que nous avons un prix de location des barrières, le marabout, le tracto, le camion (3 heures) et la main-d'œuvre, on arrive à un coût de 981 € pour la collectivité.

J'en ai profité pour demander également le coût du Comice agricole pour la collectivité. Si on additionne le matériel qui a été mis en place, l'utilisation d'un tracto, les déchets qui ont été ramenés après, la balayeuse et la main-d'œuvre, on arrive à un coût de 4 227 €, y compris la main-d'œuvre des agents municipaux, pour la collectivité.

M. Duprez.- Voici une excellente information qui montre que quand c'est gratuit, ça ne l'est pas toujours pour tout le monde, entre autres pour les contribuables.

M. le Maire.- Oui. J'ai bien dit "y compris la main-d'œuvre", on ne parle pas d'heures supplémentaires.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal

M. le Maire.- Dans le cadre de la délégation du Conseil municipal, des décisions ont été prises. Il s'agit principalement de droits de préemption.

Ceci amène-t-il des commentaires de votre part ?

Vous avez eu la liste.

HORS COMMISSION

13. Cession à terme crédit-bail SA Décolletage Jurassien

M. le Maire.- Si vous le permettez, comme Monsieur Daniel Jacquet est parmi nous, nous allons modifier l'ordre du jour pour aborder le rapport sur la cession du crédit-bail du Décolletage Jurassien. Ce qui fait qu'on inverserait les points afin de libérer Monsieur Jacquet.

Personne n'y voit d'inconvénients ?

Monsieur le Président du Conseil départemental, vous avez la parole.

M. Pernot.- Monsieur le Maire, je vous remercie de me laisser présenter ce rapport pour plein de raisons. Je n'en retiendrai qu'une qui est l'hommage que cela nous permet de rendre à un grand visionnaire du développement économique à la gestion locale. En cela, je veux nommer André Schwartzmann qui a été premier adjoint de Jean Charroppin lorsque nous avons mis en place cette politique nouvelle qui a permis à Décolletage Jurassien de s'installer sur la ville avec tout le bonheur dont on profite aujourd'hui. Donc merci, Monsieur le Maire, de me permettre, en lisant ce rapport, d'avoir une pensée émue pour notre ami André Schwartzmann.

"Le 19 novembre 1998, le Conseil municipal approuvait le principe de l'implantation de la SA le Décolletage Jurassien à Champagnole sur le lotissement industriel «la Planchette sous Burgille » et approuvait définitivement le projet le 11 mars 1999.

Le 10 février 2000, le Conseil municipal validait la construction d'un bâtiment industriel de 2 700 m² sur la zone "La Planchette-Sous Burgille" et décidait de le céder sous forme de crédit-bail, d'une durée de 15 ans, prenant effet le 1er novembre 2000 pour se terminer le 31 octobre 2015.

Le 19 octobre 2000, l'assemblée communale fixait le loyer mensuel de l'entreprise à 48 278 F HT (7 359,93 €), loyer calculé sur le montant définitif de l'investissement, soit 5 729 550 F HT (872 077 €) duquel il convenait de déduire les aides octroyées par le Département du Jura et la commune à hauteur de 0,5 MF HT (73 103 €).

Le 23 février 2003, à la demande de la SA le Décolletage Jurassien qui traversait des difficultés « passagères », le loyer est réduit de moitié sur une période de 12 mois (passe de 7 359,93 € à 3 679,96 €), la réduction étant réglée avec une majoration de 5 % fin 2005 (pour 46 367. 50 €).

En 2005-2006, la commune réalisait une extension du bâtiment initial de 600 m² pour un montant de travaux de 255 000 €, extension bénéficiant d'une aide du Département du Jura à hauteur de 50 500 € (délibérations des 21 avril et 29 septembre 2005).

La différence, supportée par la commune, engendrait une majoration du loyer de 2 016,07 €, le portant à 9 376 € HT avec effet du 1er novembre 2005 (délibération du 4 mai 2006).

Le 26 juin 2008, le Conseil municipal décidait de réduire ce loyer à 8 859 € HT pour tenir compte de la suppression d'une police d'assurance "pertes de loyers" contractée jusqu'alors auprès de la compagnie "GROUPAMA" qui avait décidé, au niveau national, de ne plus couvrir ce risque.

Le 17 décembre 2009, le Conseil municipal approuvait le second projet d'extension du bâtiment communal, afin de réaménager les zones de travail et de stockage de l'entreprise.

Le montant prévisionnel de la construction du nouvel atelier, d'une surface de 1 000 m², était fixé à 500 000 € HT et des aides financières étaient sollicitées, au titre du programme d'aide à l'immobilier d'entreprise, auprès du Département du Jura (125 000 €) et de la Région Franche-Comté (50 000 €).

L'assemblée communale se prononçait également, les 20 mai et 28 septembre 2010, sur l'achat d'une parcelle de terrain de 482 m², pour une somme de 8 545,86 €, appartenant à la société "PAGOT ET SAVOIE" ; parcelle destinée à être rétrocédée à la SA "Le Décolletage Jurassien", afin de favoriser l'accès des livraisons à ce nouvel atelier.

Le 16 décembre 2010, le loyer était fixé à 14 622 € HT à compter du 1er novembre 2010 et jusqu'au terme du crédit-bail (octobre 2015) afin de financer les travaux d'extension pour un montant net de 324 972,09 € (soit 490 523. 52 € HT de travaux duquel il faut déduire 165 551,43 € de subventions de la Région et du Département).

Le service des Domaines a évalué le bien à 1 195 000 € mais cette somme ne peut pas faire obstacle aux conditions financières fixées dans le contrat de crédit-bail.

Ce crédit-bail arrive à terme le 31 octobre 2015 et le responsable de la société, Monsieur Jacquet, dans un courrier en date du 22 septembre 2014 a informé la commune de son intention d'acheter le bâtiment.

Il est demandé au Conseil municipal, de bien vouloir approuver la cession à la SA Le Décolletage Jurassien, après règlement de la totalité des sommes dues, de l'ensemble immobilier faisant l'objet du contrat de crédit-bail conclu avec la commune par acte notarié en date des 13 et 26 octobre 1999, publié et enregistré à la Conservation des Hypothèques de Poligny le 24 novembre 1999, modifié par les avenants (de sous seing privé) des 2 avril 2002, 5 avril 2003, 23 août 2006, et 8 avril 2011 et d'autoriser le Maire à signer l'acte de cession et toutes pièces nécessaires."

M. Jacquet.- Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Bonjour à tous. Un grand merci à la commune de Champagnole, un grand merci aux élus qui étaient déjà présents en 1999. Je ne connais pas tout le monde, mais il doit y en avoir cinq ou six qui étaient présents à l'époque. Et surtout un très grand merci à André Schwartzmann, que tu as cité. C'est pour moi une personne qui a beaucoup compté, ainsi que toi, Clément, qui a été un élément extrêmement important dans mon dossier. Je dois dire que ce que la commune a fait par rapport à ce contrat de crédit-bail pour nous aider à financer cet investissement a été un véritable accélérateur de croissance.

Il faut savoir qu'une entreprise comme la nôtre, qui travaille dans le domaine de la sous-traitance européenne ou mondiale, est confrontée à des problèmes de coûts très importants. Il faut donc que nous soyons en perpétuel investissement. Il est évident que le fait de ne pas passer par des banques traditionnelles et de garder des capacités d'autofinancement et de financement pour investir dans les machines est extrêmement important. Aujourd'hui, je constate, en me retournant sur ces 15 années, que grâce à cet investissement, Le décolletage Jurassien a pu se développer, mais pas que Le Décolletage Jurassien puisque, dès 2006, nous avons commencé à faire une croissance externe qui est champagnolaise : Le Décolletage Morel.

Ensuite, nous avons eu la chance de continuer à développer d'autres activités externes qui ont été le décolletage dans le Haut Jura, à la Mouille, Décolletage Genet. Puis nous avons fait quelques acquisitions aussi, toujours en Franche-Comté, à Besançon et à Saint-Claude. Dernièrement, on a racheté la société Préci Jura, et je pense que ceci parle à beaucoup de personnes.

Ce qui fait qu'aujourd'hui nous représentons un groupe industriel qui réalise environ 40 millions d'euros de chiffre d'affaires. Encore une fois, tout cela n'aurait certainement pas pu se faire s'il n'y avait pas eu ce petit coup de pouce du destin qui nous a permis de venir de Sirod. Je sais qu'à l'époque les Sirodiers n'étaient pas très contents parce qu'ils pensaient que nous étions dans une période de délocalisation. Ce mot a été employé à maintes reprises. Cela doit faire 8 kilomètres, mais c'était tout de même, pour les Sirodiers, un crime de lèse-majesté. Ceci dit, je pense que le choix était le bon. Aujourd'hui, c'est une communauté de communes, les choses sont donc un peu différentes mais je crois que nous n'en serions pas là aujourd'hui si nous n'avions pas eu cet accélérateur de croissance. Merci à la commune de Champagnole, à la Com'com.

Je souhaiterais, si vous en êtes d'accord et après avoir fixé une date, vous inviter cordialement au Décolletage Jurassien dès que possible pour vous faire visiter, pour ceux qui ne connaissent pas, et en profiter pour vous offrir un petit verre pour un pot de l'amitié.

Si vous avez des questions à me poser, n'hésitez pas. Tout le monde ne connaît peut-être pas l'industrie, donc si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. Duprez.- Je n'ai pas de questions à poser pour avoir travaillé longtemps dans le décolletage. Je tenais simplement à préciser que, pour notre part, en sachant que nous étions présents en 1998, nous avons toujours soutenu le principe du crédit-bail. Par contre, nous avions une petite divergence avec l'équipe en place, c'était simplement sur l'application du crédit-bail dans l'endettement de la ville puisque la dette n'était pas comptée, mais une dette remboursée par un tiers reste une dette. Nous disions qu'il y avait une diminution artificielle, mais nous en avions longuement parlé avec Serge, à l'époque.

M. Bouvet.- Il y avait deux comptabilités !

M. Duprez.- Oui, c'est cela, la vraie et la "vraie" !

Pour avoir été directeur d'une entreprise de décolletage et de mécanique de 300 personnes il y a une trentaine d'années, j'entends avec intérêt vos propos sur les enjeux économiques et sociaux qu'il y a pour un territoire à avoir des entreprises qui fonctionnent bien et des salariés compétents pour pouvoir faire tourner cette entreprise. Ce sera donc avec plaisir que nous irons visiter votre entreprise.

M. le Maire.- Je veux ajouter que la commune de Champagnole ne peut que se féliciter d'avoir aidé Monsieur Jacquet à monter cette entreprise qui s'est bien développée, mais il y a également eu un retour direct, sans parler de l'emploi sur Champagnole, puisque Monsieur Jacquet, avec son entreprise, a versé à la commune en taxe foncière, de 2000 à 2015, de 87 092 € et également de la taxe professionnelle que nous n'aurions pas eue à l'époque. On est rentré en TPU en 2003, ce qui fait que ce qui était acquis était acquis, aussi bien au niveau de la commune et, après, suite au développement, à la Com'com, ce qui représente 770 777 €, soit un total de 857 869 €.

Donc heureusement qu'il y avait des "Monsieur Jacquet" qui venaient trouver André Schwartzmann pour construire des usines puisque non seulement cela a créé de l'emploi mais cela amène de la plus-value directement à la commune et à son territoire, et maintenant à la Com'com.

M. Duprez.- Monsieur Jacquet, comme nous tous, est un contribuable exemplaire !

M. Pernot.- Je voudrais ajouter, puisque nous sommes dans le côté souvenirs, que cela oblige à penser à ceux qui ont monté le projet. Je pense à Raymond Médigue qui a eu une

double intelligence. La première a été d'écouter André Jourdain qui était Président du Conseil général du Jura, à l'époque, pour prendre cette entreprise de Décolletage Jurassien qui était – et c'était une particularité originale – en cessation d'activité, c'est-à-dire qu'elle n'était pas en difficulté particulière, elle se servait de la trésorerie pour licencier les personnes pour arrêter son activité. Raymond Médigue a su convaincre Didier Liégeon de lui léguer l'entreprise avant que les derniers salariés ne soient partis.

La deuxième intelligence de Raymond Médigue a été de recruter Daniel Jacquet et de le propulser à la tête de l'entreprise à un moment où la période était loin d'être gagnée puisqu'on vivait la crise de la fin des années 1990. Daniel a su prendre les choses à bras-le-corps, développer les activités et, derrière, continuer cette expansion pour, aujourd'hui, disposer d'un groupe qui fait plus de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires, ce qui est tout de même assez exceptionnel à l'échelle du Jura.

Je voudrais aussi repréciser les choses par rapport à nos amis de Sirod. S'ils ont "perdu" Le Décolletage jurassien, ils ont récupéré le groupe Baud avec la DIMEP qui, derrière, contribue à développer le pôle décolletage que nous avons également accompagné de la même manière que nous avions accompagné le Décolletage Jurassien, et qui fournit donc sur notre territoire. Ce qui est devenu une originalité Jurassienne avec un pôle décolletage qui est le deuxième de France juste après Cluse. *(Rires)* Peut-être dans des proportions un peu moindres mais qui est tout de même le deuxième pôle de décolletage.

Je voudrais aussi mettre en avant le fait - et ce sera un regret mais j'ose espérer que les choses évolueront dans un autre sens prochainement - que toutes les discussions que nous avions à l'époque avec Daniel Jacquet et avec Raymond Médigue se faisaient avec les maires dans une logique très locale. Et après, nous étions bien évidemment allés chercher des aides au Département auprès d'André Jourdain, mais la discussion se faisait au niveau local. Or, aujourd'hui, avec la loi NOTRe, on va nous priver de cette première strate et le Département ne pourra plus intervenir. Les Com'com seront encore en rang pour le faire mais avec peu de moyens. Je regrette donc beaucoup que toute la décision soit transférée au niveau régional. Et vu l'importance des régions aujourd'hui, si on était resté dans des régions confinées, on aurait pu admettre ce schéma-là mais, dans la mesure où on sera dans des réunions à huit départements où les centres de décision seront assez éloignés de la préoccupation des territoires, je regrette finalement que ce schéma qui avait apporté pas mal de succès par la proximité soit un peu altéré par la loi qui nous est proposée. Mais on saura essayer de faire évoluer les choses, en tout cas revenir un peu en arrière pour que des projets comme celui du Décolletage Jurassien puisse voir le jour.

Parce que si Raymond Médigue n'avait pas, à un moment donné, croisé André Jourdain, l'affaire ne se serait pas faite. Je pense que personne ne doit l'oublier.

M. Jacquet.- Je voudrais juste ajouter une chose que j'ai oubliée qui est que, dans la famille Médigue, il y a aussi le fils, Jean-Michel, avec qui je suis associé depuis le départ et avec qui je suis toujours associé. Quand on dit parfois que les associations vont dans le mur, je pense que ce n'est pas vrai pour toutes les associations.

Il faut aussi savoir que nous avons des cadres, dans les usines que nous avons rachetées, qui sont également associés avec nous. C'est-à-dire que nous ne sommes pas forcément des personnes qui veulent tout garder pour elles. La preuve en est également que le bâtiment industriel appartient aujourd'hui au Décolletage Jurassien et non pas à ses dirigeants. C'est une chose importante.

M. le Maire.- Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

M. Duprez.- J'ai une petite question. On nous demande d'approuver la cession, mais de combien est-elle ? A aucun moment on nous dit de combien elle est.

M. Jacquet.- La valeur résiduelle devait représenter peut-être 1 %, de mémoire…

M. Pernot.- Et qui était contractualisée.

M. Jacquet.- Oui, qui était contractualisée, pour 15 000 €.

M. Duprez.- A aucun moment cela a été dit.

M. Jacquet.- Si, je crois que c'est écrit.

M. Pernot.- Que ce soit clair, l'entreprise payait un loyer qui correspondait aux annuités que la ville remboursait auprès des banques. L'entreprise a donc bien payé son bien.

Mes chers collègues, afin que nous puissions libérer Daniel qui doit prendre des forces puisqu'il a un gros groupe à gérer, je vous propose de voter ce texte, donc cette cession à Décolletage Jurassien.

M. Vuillermoz.- Pour information, je ne prendrai pas part au vote.

M. Pernot.- Arnaud ne prend pas part au vote parce qu'il est salarié du groupe.

M. Jacquet.- Arnaud travaille avec nous depuis pas mal d'année, au service comptabilité. Je suis content pour lui qu'il soit au Conseil municipal et je comprends aussi qu'il ne participe pas au vote.

M. Pernot.- Concernant cette cession, qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie pour cette belle unanimité.

M. Jacquet.- Merci.

DEUXIEME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

1. Attribution de subvention pour l'Ensemble Orchestral

Mme Martin.- "En vue du concert annuel de l'Ensemble Orchestral qui a eu lieu samedi 10 octobre 2015 à l'Oppidum, l'association sollicitait la ville afin de pouvoir bénéficier d'un soutien financier.

Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 14 octobre, ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Ensemble Orchestral."

M. Bouvet.- De combien était la dernière ?

M. le Maire.- 3 000 € l'année précédente et 4 500 € auparavant, cela a été revu à la baisse.

Mme Martin.- Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

---

2. Convention JuMEL

Mme Martin.- "En matière de développement de la lecture publique, le Département du Jura assure depuis 2007 la mise en place du portail départemental JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne).

Ce portail est constitué autour d'un catalogue collectif permettant la consultation simultanée des catalogues des bibliothèques publiques informatisées du département et un système de prêt de documents bénéficiant aux abonnés de toutes les bibliothèques participantes.

Ainsi, un partenariat existe entre le Département du Jura et la Ville de Champagnole.

Il convient donc de renouveler ce partenariat pour l'année 2015.

Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 14 octobre, ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce renouvellement de partenariat et autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

M. Bouvet.- C'est 0,10 € par habitant ?

Mme Martin.- Oui, pour la somme de 10 centimes par habitant.

M. Bouvet.- C'est uniquement les Champagnolais et pas pour l'extérieur ?

Mme Martin.- Oui.
Y a-t-il d'autres questions ?
Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Annelise.

TROISIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE ET CADRE DE VIE

3. Attribution de subventions sociales

M. Mathieu.- Merci Monsieur le Maire.

"Les membres de la commission Cohésion Sociale – Cadre de vie, réunis le lundi 19 octobre 2015, proposent au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes et de maintenir les montants attribués en 2014 :

L'association « les Amis de la Maison de Retraite », a fait parvenir en date du 2 septembre, le compte rendu de leur assemblée générale et demande au Conseil municipal de pouvoir bénéficier d'une subvention de 1 000 €."

Il est incontestable que cette association qui œuvre au sein du centre hospitalier est active chaque semaine par des après-midi non seulement récréatifs mais également d'animation et de soutien aux familles. Il y a vraiment là une action sociale qui est menée au sein de notre établissement hospitalier dans les meilleures conditions.

Ensuite, il y a une deuxième association "L'Amicale pour le don du sang". Il y a eu récemment la collecte des donneurs de sang sur notre commune, avec des affiches bien connues, en rouge, placardées. Ils sollicitent la ville de Champagnole pour une subvention de 611 €. Ne cherchez pas à faire une comparaison, parce que c'est une grosse association, elle a un gros budget, avec "Les Amis de la Maison de Retraite". C'est parce que cette association du don du sang bénéficie par ailleurs de prestations avantageuses lorsqu'ils se réunissent à l'Oppidum où on leur fait des facilités pour l'accès à une salle et bénéficier d'une collation versée à l'intention de tous les donneurs de sang. L'aide de la commune au don du sang est donc plus importante. Là, c'est simplement la subvention permettant le fonctionnement et les courriers ou autre.

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'attribution de ces subventions aux "Amis de la de Maison de Retraite et à "L'Amicale pour le don du sang".

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Je vais passer au vote : y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Monsieur Mathieu.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

4. Attribution de subvention exceptionnelle pour le Judo Club

M. le Maire.- Afin de clore le chapitre "subventions", nous passons à la quatrième commission Affaires Sportives avec Arielle Bailly.

Mme Bailly.- "Le Judo Club Champagnolais a fêté ses 50 ans le dimanche 27 septembre dernier.

Dans le cadre de cette manifestation, les ceintures noires depuis sa création ont été invitées ainsi que les acteurs de la vie du Judo Club.

Au vu des dépenses engendrées par le Judo Club Champagnolais, une demande de subvention exceptionnelle de 500 € a été proposée.

Les membres de la commission, réunis le 15 octobre 2015, ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention au Judo Club Champagnolais."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

---

5. Tennis Loisirs : Remboursement de l'association

Mme Bailly.- C'est une histoire qui date !

"En 1989, une rénovation était réalisée sur le cours de tennis de l'association Tennis Loisir.

La commune de Champagnole ainsi que l'association avaient financé le coût des travaux.

Suite à une dégradation du cours de tennis, la commune a intenté au constructeur un procès pour malfaçon.

Un jugement rendu par le tribunal administratif en 2002 et confirmé en appel en 2006 a permis à la ville de se faire rembourser du montant total des travaux et d'être indemnisée.

Toutefois, ce montant total comprend aussi la somme investie par Tennis Loisir.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder le remboursement de cette somme (7 622,45 €) à l'association Tennis Loisir."

M. le Maire.- Vous avez le détail des dates : réalisation des travaux en 1989, puis malfaçons avec l'entreprise dont je ne sais plus le nom, donc requête en référé en 1998, notification. Cela a été repris par Colas. En 2002, jugement du Tribunal Administratif et la ville a touché 41 870 €, ce qui était bien plus que les 200 000 francs de l'époque qui font 30 000 €.

Il y a des requêtes, etc. Finalement, en 2006 l'affaire était clause et la ville avait bel et bien gagné malgré les recours au TA à Nancy. La société Colas a donc payé. C'est un vieux dossier qui a donc traîné quelque peu pour différentes raisons. Au bout d'un moment, il fallait qu'on en sorte.

Clément, tu as eu ce dossier entre les mains pendant quelques années, il faut donc qu'on en sorte. Ayant retouché beaucoup plus que ce que cela avait coûté, nous allons tout de même redonner au club leur subvention. Cela a assez duré.

M. Pernot.- Ils ne demandent pas d'actualisation, on a de la chance !

Pendant un temps, on avait conditionné le versement de cette subvention au fait que les deux clubs se rapprochent, fusionnent. C'est pour cela que ça a traîné un peu avant que nous prenions la décision de dire que ces dossiers n'avaient rien à voir l'un avec l'autre et qu'il fallait avancer.

M. le Maire.- D'autant plus que le terrain qui avait été incriminé est devenu quasiment inutilisable.

M. Pernot.- Il est même dangereux.

Mme Bailly.- Il est dangereux.

M. le Maire.- Je pense donc qu'on va fermer le site puisque, sur quatre terrains, il n'y en avait déjà plus qu'un qui tournait encore un peu et celui pour lequel la subvention avait été reçue. On sort donc de cette affaire-là, on n'en parle plus.

Y a-t-il des questions sur cette affaire ?
Si toutes les précisions ont été données, on passe vote.

Mme Bailly.- Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Vente de garages

M. le Maire.- Vous savez qu'on a construit 22 garages. Ils sont toujours sur Le Bon Coin et à vendre. S'il y en a qui sont intéressés, qu'on se le dise.

On a déjà approuvé plusieurs garages, il y en a encore deux qui sont à approuver, le lot 6 à Gaule Régionale Champagnolaise pour 11 000 € et le lot 16 pour M. et Mme Winiecka-Ripotot Raymond et Maria pour 12 000 €.

Il y a deux sortes de garages avec des tailles différentes.

"Ces acquéreurs devront également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Les prix de 11 000 € HT et 12 000 € HT sont supérieurs à l'évaluation du service des Domaines qui s'élève à 10 000 € HT.

Par ailleurs, il convient d'établir un droit de passage sur les parcelles communales cadastrées section AB n° 53 et 350, permettant l'accès aux propriétaires ou occupants de ces garages, et ce depuis l'allée Gabriel Ripotot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces cessions immobilières selon les conditions susvisées ainsi que l'établissement du droit de passage. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. Ces acquéreurs doivent également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur."

Je suppose que vous ne voyez pas d'inconvénients à ce qu'on vende des garages qui sont à vendre et dont on a déjà déterminé le prix.

Y a-t-il des questions ?

M. Grenier.- Je ne participerai pas au vote étant membre actif de la Gaule Régionale Champagnolaise.

M. le Maire.- Monsieur Grenier étant un des membres influant de la Gaule Régionale Champagnolaise, il ne participera pas au vote.

M. Grenier.- J'en suis le secrétaire.

M. le Maire.- Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

---

7. *Cession d'un bien immobilier Rue Hermann Picaud*

M. le Maire.- Nous avons déjà délibéré mais nous allons redélibérer.

"Par délibération en date du 28 mai 2013, le Conseil municipal avait approuvé à l'unanimité l'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant à Monsieur Georges Boitard situé 7 rue Hermann Picaud. Cette acquisition comprenant un terrain d'environ 3,8 hectares et un pavillon d'habitation, a été effectuée au prix total de 600 000,00 € payable sur trois années ; l'acte authentique est intervenu le 26 avril 2014.

La partie non bâtie doit faire l'objet d'un projet d'aménagement à usage d'habitat individuel ; la procédure de révision du PLU vient d'ailleurs de s'achever.

Concernant le pavillon existant, plusieurs contacts et hypothèses ont eu lieu depuis l'an dernier. Par délibération en date du 18 mars 2015, le Conseil municipal avait approuvé la cession de ce bien aux consorts Paulin (pour un montant de 220 000 €). Or, ces derniers avaient ensuite renoncé à l'achat avant la signature de l'acte.

Finalement, après plusieurs visites cet automne, la transaction est prévue selon les conditions suivantes : cession par la commune à Monsieur Pierre-Alain Bosne et Madame Amélie Roz du bien cadastré section AN n° 134p comprenant un pavillon d'habitation et un foncier de 4 667 m², conformément au plan joint, et ce pour un prix total de 220 000 €.

Ce prix est légèrement supérieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'élève à 215 000 €.

En premier lieu, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir annuler la délibération du 18 mars 2015 prévoyant la cession aux consorts Paulin. Par ailleurs, vous voudrez bien approuver la cession de ce bien immobilier à Monsieur Pierre-Alain Bosne et Madame Amélie Roz, selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires."

Vous avez le plan au dos. Vous savez tous où cela se situe, c'est sur le terrain de Monsieur Georges Boitard que nous avons acheté. Cette fois, ceux qui nous achètent le bien sont allés signer chez le notaire la promesse de vente. J'irai la signer dès que nous aurons le retour approuvé de la Préfecture, donc de la délibération du conseil, si toutefois vous donnez un avis favorable.

En ce qui concerne les parcelles qui seront directement accessibles depuis la rue Hermann Picaud, le projet est en train de se terminer et on aura le projet d'ici une dizaine de jours. On pourra donc commencer à abattre les arbres qui gênent, les sapins entre autres puisque reconstruire des maisons sous les sapins est tout de même délicat. Suivant le plan que nous aura fait le bureau d'études, on pourra conserver certains arbres, en enlever d'autres et commencer à proposer ces parcelles à la vente.

Il n'empêche que suite à la mise sur Le Bon Coin de cette maison, de ce bien, et cela se faisait un peu par le bouche-à-oreille, cela nous a permis d'avoir pas mal de visites. Jean-Marc Rubini n'a quasiment fait que cela pendant une semaine. Ceux qui n'ont pas été intéressés par la maison en elle-même sont intéressés pour acheter des parcelles. On devrait pouvoir en mettre cinq à la vente d'ici le printemps et on a peu de travaux parce que cela donne directement sur la rue Hermann Picaud, la viabilisation devrait donc être relativement peu coûteuse. Ces parcelles seront vendues à des prix au mètre carré dont nous n'avons pas encore discuté ici mais qui seront supérieurs aux petites parcelles qu'on vend généralement dans les lotissements.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- J'ai une question toute simple. Avant que les travaux commencent, le Conseil municipal va-t-il être consulté ?

M. le Maire.- Evidemment !

M. Duprez.- Vous venez de dire qu'on allait bientôt couper les sapins.

M. le Maire.- Je voulais dire après le printemps.

M. Duprez.- Vous avez parlé d'une dizaine de jours.

M. le Maire.- Non, nous allons avoir un avant-projet d'ici une dizaine de jours. Il faut bien commencer par faire un avant-projet, il sera présenté à la commission d'urbanisme. Après, il faudra faire voter tout cela, faire un budget annexe. Il y a toute une procédure. Il y aura donc un budget annexe au budget 2016 qui concernera ce bien. Pour la vente, on n'a pas besoin de vous faire un budget annexe.

Y a-t-il des questions quant à cette cession que je m'empresserai d'aller signer dès que nous aurons le retour de la préfecture ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

8. *Cession de terrain rue Bazinet*

M. le Maire.- "La Ville de Champagnole avait acquis il y a plusieurs années la bande de terrain située entre le domaine ferroviaire et la rue Bazinet."

Il faut dire qu'il y a plusieurs années de cela, nous avions mis quelques années pour l'acheter. Cela n'a pas été simple avec la SNCF, ceux qui étaient au Conseil à ce moment-là s'en souviennent peut-être.

"Deux lots ont été revendus et avaient permis la construction de la clinique vétérinaire et de la boulangerie « La Main à la Pâte ». Un dernier lot restait disponible et plusieurs contacts sont intervenus.

Au final, les discussions ont abouti avec Messieurs Anthony Fromond et Olivier Roth dans le cadre d'un projet commun de construction qui accueillera les activités de l'entreprise CSTI, d'une part et du commerce La Détente, d'autre part."

L'entreprise CSTI est actuellement dans les locaux de l'ancien Super U.

M. Duprez.- Que font-ils ?

M. le Maire.- Plomberie et chauffage. C'est une entreprise qui était aussi basée sur Arbois et sur Lons-le-Saunier. Ils veulent se développer sur Champagnole.

"Il convient donc de céder la parcelle communale cadastrée section AE n° 267 d'une surface totale de 2 335 m², cession qui s'effectue auprès de trois entités :

- le lot (a) d'une surface de 1 048 m², cédé à la SCI LMVO, représentée par M. Olivier Roth
- le lot (c) d'une surface de 1 064 m², cédé à la SCI Fromond Immobilier, représentée par M. Anthony Fromond

- le lot (b) d'une surface de 223 m², cédé à la copropriété constituée des 2 SCI"

Dans le projet, il y a les espaces communs et les espaces qui se superposent puisqu'il y a un étage. C'est bien indépendant et il y a une partie qui va être commune aux deux SCI.

"Le prix de vente est de 30.00 € HT le m² (auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur), prix conforme à l'évaluation du service des Domaines."

C'est d'ailleurs à ce prix que nous avions vendu à "La Main à la Pâte" et à la clinique vétérinaire.

"La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de la parcelle cadastrée section AE n° 267 selon les conditions susvisées et auprès des trois entités mentionnées ou à toutes personnes physiques ou morales qui s'y substitueraient. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer les actes notariés et toutes pièces nécessaires à cette opération."

Y a-t-il des questions ?

M. Grenier.- Il était question de refaire les trottoirs et la voirie.

M. le Maire.- A cet endroit, donc le lot de la rue Georges Bazinet, il y a un espace entre la rue et les limites de parcelle qui est de quatre mètres parce qu'il est prévu de faire à cet endroit une liaison douce, piste cyclable et piéton, puisqu'il n'y a pas de trottoirs.

Mais on va déjà laisser faire les travaux. On attendait que toute la rue soit vendue pour réaliser cela. Ensuite, je ne peux pas vous dire si ce sera en 2016 ou 2017, le budget n'étant pas encore établi mais c'est en prévision le long de cette rue Bazinet.

M. Grenier.- C'est côté boulangerie.

M. Duprez.- Puisqu'on est sur la rue Bazinet, pour l'avoir empruntée encore ce matin, il y a de plus en plus de gros camions qui l'empruntent car, plutôt que de prendre la déviation, ils coupent par la ville de Champagnole. Alors que la déviation est faite de manière à ce qu'ils ne rentrent plus en ville, pour qu'ils fassent le tour pour ressortir et aller sur Lons, on s'aperçoit qu'ils coupent par Champagnole et par la rue Bazinet. C'est dangereux et, moralité, ils défoncent les routes. Que peut-on faire pour conseiller à ces gros camions de prendre l'itinéraire tel qu'il avait été prévu pour eux ?

M. le Maire.- Le problème, c'est le GPS.

M. Duprez.- Le GPS, certes, mais si on met un panneau "interdiction aux gros camions"...

M. le Maire.- Interdire aux gros camions une zone industrielle, cela va être très compliqué. Ensuite, interdire le transit sera un problème de police et de gendarmerie, surtout de gendarmerie. Interdire le transit me va bien, après, cela nécessite d'arrêter les camions. Mais c'est vrai qu'on a un vrai problème. Avant, il y en a beaucoup qui descendaient par Saint Germain. Le maire de Saint Germain a pris un arrêté interdisant les poids lourds sauf pour les entreprises locales et la desserte. Ils y passent donc moins mais le GPS les envoie ici.

M. Duprez.- Il faut faire un arrêté et l'envoyer au GPS pour qu'ils n'y passent plus.

M. le Maire.- On a essayé de les ralentir en faisant un rétrécissement.

Mme Guichardière.- Est-ce que je peux dire ce qui s'est passé en début d'après-midi ?

M. le Maire.- Oui.

Mme Guichardière.- Le camion poubelle s'est arrêté, un camion le suivait. Ce dernier ne s'est pas arrêté, il est passé de l'autre côté, les voitures qui arrivaient ont donc dû s'arrêter. Maintenant, les personnes doublent en passant derrière ce terre-plein.

M. le Maire.- Parce que c'est le camion poubelle qui collectaient les poubelles.

Mme Guichardière.- En sachant qu'ils sont tout de même assez rapides.

M. le Maire.- Oui, je le sais bien. Les gens n'ont plus peur de rien !
On en discutera à la commission, je ne peux pas va vous donner une réponse ce soir.

M. Duprez.- Ce serait bien qu'on se penche sur le dossier et qu'on prenne des arrêtés, nous aussi, pour arrêter cette circulation anormale.

M. le Maire.- Il est vrai que nous avons des soucis sur ces zones de transit, alors qu'il y a une déviation, c'est vrai. On mettra donc cela à l'ordre du jour, Monsieur le Directeur des services techniques, dès la prochaine commission d'urbanisme qui aura lieu lundi.

Mme Delacroix.- Il y a aussi un autre problème au rond-point de Super U. C'est terrible et c'est bien qu'il n'y ait pas plus d'accidents parce que les gens arrivent très vite. C'est vraiment un problème.

M. le Maire.- Ce problème est dû à la rue Bazinet qui est trop large. Quand on l'aura aménagée, elle sera moins large. C'est-à-dire qu'on a une voie qui fait quasiment 8 mètres de large. Pour faire ralentir les véhicules, il n'y a pas 36 solutions, il y en a trois.

Mettre un panneau indiquant 30 km/h sur une voie de 8 mètres de large ne sert strictement à rien parce qu'on applique la vitesse en fonction de son inconscient, de ce qu'on perçoit de l'environnement. Un petit exemple : prenez l'Avenue de la République, vous la montez lorsque ça roule normalement, avec des voitures en stationnement. Mettez-vous à la vitesse à laquelle vous jugez bon de rouler et, après, regardez votre compteur. Vous serez à peu près à 40. C'est parce que vous avez un espace qui est fermé par des files de voitures et qui est fermé par le bâti. Ensuite, vous arrivez en haut de la rue, vous passez la rue du Pont de l'Epée, et vous avez l'espace qui s'ouvre d'un côté. Vous allez accélérer un peu et après cela se resserre du fait des voitures. Vous allez vous mettre à 50 avant de ralentir parce qu'il y a des voitures en stationnement des deux côtés et que ce n'est pas large. Ceci est dû à votre inconscient. Vous passez la fontaine blanche, l'espace s'ouvre et là, vous prenez 20 km/heures et pour peu que vous passiez au vert, après, en face de la gendarmerie, l'espace est encore ouvert avec les parkings et vous prenez à nouveau 10 km/heure et vous allez vous retrouver à 70.

M. Duprez.- Et les gendarmes sont là !

M. le Maire.- Les gendarmes ne sont pas là. Mais ça, c'est l'inconscient. Ce que je vous dis là, je le sais car c'était mon métier, je sais donc un peu de quoi je parle. Vous n'y pouvez rien ! Sur une voie de 8 mètres de large, je vous garantis que mettre un panneau de limitation à 30 km/heure ne sert à rien. On en discutera donc à la commission urbanisme, en sachant que cette voie de la rue Bazinet mérite d'être aménagée et que c'est prévu dans l'aménagement de voirie, pour répondre à la question de Monsieur Grenier dont nous avons dérivé quelque peu.

M. Grenier.- Merci pour votre réponse argumentée.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions concernant la cession de terrain ?

En ce qui concerne la cession de terrain aux trois SCI qui ont été susnommées, y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

---

9. Transaction terrain cadastré AV n° 117

M. le Maire.- "Il est envisagé une transaction immobilière concernant la parcelle cadastrée section AV n° 117 située rue Ambroise Croizat. Cette parcelle d'une surface de 370 m² appartient actuellement aux consorts Benoit."

C'est pour cela que Ghislaine Benoit ne participera pas au vote qui va suivre.

"Elle est affectée d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme, emplacement au bénéfice de la commune pour la création et élargissement de voirie pour la desserte de la zone 1AU.

Il s'agit en fait de conserver une emprise suffisante pour l'accès à cette zone d'urbanisation future, même s'il n'y a pas d'aménagements avant plusieurs années.

En même temps, Madame Jacqueline Chauvin, propriétaire de la parcelle limitrophe 30 rue Ambroise Croizat, souhaitait acquérir une partie de ce terrain.

Après étude et visite sur place, un accord est intervenu de la manière suivante :

- Achat par la Ville aux consorts Benoit de la totalité de la parcelle AV n° 117 au prix de 15.00 € le m²
- Rétrocession à Madame Jacqueline Chauvin de la partie Nord du terrain, contigu à sa propriété, soit environ 210 m², au prix de 15.00 € le m². La surface définitive sera établie à l'issue du document d'arpentage par le géomètre.

Le prix est légèrement supérieur à l'estimation du service des Domaines, qui s'élève à 13.50 € le m², mais il se situe dans la marge de négociation de 10 %.

Cet accord préserve l'avenir pour la ville et les intérêts des différentes parties.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette opération, approuver l'achat du terrain cadastré section AV n° 117 auprès des consorts Benoit et approuver la rétrocession de la partie Nord à Madame Chauvin selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces nécessaires."

Vous avez le plan. Souvenez-vous, il y a un an, nous avons acquis toute la parcelle qui était derrière pour le développement futur de la ville. Pour quand ? Je ne sais pas mais c'était ce qu'on appelait avoir de la réserve foncière. Il est vrai que là, il est intéressant d'acheter. Ce n'est pas la commune qui a été à l'initiative de cette acquisition. C'est Madame Chauvin qui est allée trouver Madame Benoit en lui disant qu'elle était intéressée pour lui acheter cette parcelle triangulaire. La ville est intervenue en disant qu'un bout l'intéressait, qu'elle allait donc l'acheter également.

Le prix de 15 € avait déjà été établi entre Madame Benoit et Madame Chauvin. Ce prix convenait, il était dans la fourchette définie par les Domaines. Voilà pourquoi je vais vous proposer d'acquérir cette parcelle.

M. Bouvet.- Pourquoi Madame Chauvin n'achète pas directement à Madame Benoit la partie qu'elle souhaite acquérir et la ville sa partie à elle ? Parce qu'on va avoir deux fois les frais à payer.

M. le Maire.- Non, les frais ne seront payés qu'une fois, tout se fera d'un coup.

M. Bouvet.- Si nous achetons la totalité, nous allons payer pour la totalité et nous allons revendre. Ce sera donc fait en deux fois.

M. le Maire.- Non, ce sera fait dans le même acte. C'est Madame Chauvin qui paie pour l'acquisition de sa parcelle, ce n'est pas nous.

M. Bouvet.- Il n'y a pas de raison que nous devenions propriétaire de l'ensemble de la parcelle.

M. le Maire.- Ceci a été négocié ainsi, Serge, je suis désolé. Je vais donc mettre cela au vote.

M. le Maire.- Lors de la discussion, cela s'est fini ainsi. Je ne vais donc pas remettre en cause ce que j'ai négocié avec Mesdames Chauvin et Benoit.

M. Bouvet.- C'est pareil, cela reviendra au même.

M. le Maire.- Cela reviendra exactement au même.

M. Bouvet.- Les frais en moins.

M. le Maire.- Non, c'est dans le même acte et les frais de revente à Madame Chauvin seront payés par cette dernière et pas par nous.

Y a-t-il d'autres questions ?
Je mets au vote :

Mme Benoit.- Je ne participe pas au vote.

M. le Maire.-
Qui est contre ?
Qui s'abstient ? (1 abstention – M .Bouvet)

Merci, donc Monsieur Bouvet qui s'abstient et Madame Benoit qui n'a pas participé au vote.

M. Bouvet.- Je n'ai rien dit !

M. le Maire.- Moi, je l'ai entendu.

M. Duprez.- Vous pouvez demander une suspension de séance pour vous mettre d'accord.

M. le Maire.- Non. Il m'a dit qu'il ne participait pas au vote, je l'ai entendu donc je le dis, c'est tout.

---

10. Suppression d'un passage à niveau

M. le Maire.- Suppression d'un passage à niveau que personne ne connaissait !

M. Duprez.- Si !

M. le Maire.- Peu de personnes. Vous avez la photo, vous avez tous reconnu où c'était. Il s'agit d'un passage à niveau qui n'a pas été ouvert depuis 50 ans, qui n'est plus indiqué, où il n'y a plus rien. Quand j'ai su que la SNCF venait pour cela, je me demandais bien de quoi ils allaient me parler.

"Dans le cadre de la politique nationale d'amélioration de la sécurité ferroviaire, une inspection de tous les passages à niveaux situés sur le territoire communal est intervenue.

A cette occasion, il a été observé que le passage à niveau n° 6 était toujours référencé en tant que tel, alors que la SNCF en a constaté l'absence de fréquentation depuis plus de deux décennies. Il est constitué de portails fermés en permanence, qui peuvent être ouverts sur demande spécifique présentée 48 heures à l'avance auprès du chef de secteur.

Considérant cette absence de fréquentation et le fait qu'il n'y a pas de parcelle enclavée, la SNCF propose la suppression de ce passage à niveau n° 6 sur la ligne Andelot-La Cluse.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette suppression du passage à niveau n° 6 et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour information, un arrêté préfectoral interviendra à la suite de la procédure afin de prononcer cette suppression."

Vous avez la photo, il est donc au-dessus de l'ancienne aire des gens du voyage, donc juste à la limite du territoire communal avec Vannoz. Je pense que la barrière doit être verrouillée.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

11. Convention de prestation de déneigement

M. le Maire.- "Par délibération en date du 22 décembre 2014, le Conseil municipal avait approuvé la convention à conclure avec l'entreprise Coquet concernant le déneigement des chemins de Taravent et du Mont-Rivel. Pour rappel, Monsieur Coquet entrepose son matériel dans une ferme de Taravent et déneige les communes de Le Pasquier et Vannoz.

Compte tenu des longueurs de voirie à traiter, respectivement 2000 m et 3000 m, Monsieur Coquet avait proposé pour la précédente saison, qui était aussi la première, un prix de 32.00 € HT pour Taravent et 48.00 € HT pour le Mont-Rivel.

La prestation de service s'est avérée satisfaisante, mais Monsieur Coquet, à juste titre, a fait savoir qu'il souhaitait réviser le prix concernant le Mont-Rivel. Le temps passé et les difficultés sont en effet importants, de même que les risques mécaniques.

Il est donc proposé pour ce secteur un prix de 100.00 € HT par passage. Le prix de 32.00 € HT pour le chemin de Taravent est inchangé.

Une nouvelle convention doit être établie afin de fixer ces conditions d'intervention. La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention entre la Ville et l'entreprise Coquet et d'autoriser le Maire à la signer."

Il nous avait proposé 48 € pour déneiger le Mont Rivel. Pour nous, c'était tout de même aussi bien qu'il s'en charge. Il nous avait proposé 48 € que nous avions acceptés, puis il s'est rendu compte que ce n'était vraiment pas assez pour monter là-haut. Il demande 100 €. Je vous dis tout de suite que je suis favorable parce que nous n'avons pas le matériel nécessaire.

C'est une prestation d'un montant peu élevé et, pour l'an dernier qui était une année à neige, Monsieur Coquet a touché 1 216 € TTC. Ce qui ferait passer sa prestation pour le Mont-Rivel à 2 000 € environ, sachant qu'on a pour référence une année où il y a eu 50 cm de neige, voire un peu plus. C'est donc le maximum de ce que cela pourra nous coûter, en gros. Sachant que nous avons l'obligation de déneiger le Mont Rivel parce que nous avons une convention avec TDF, du moins tous les opérateurs qui sont sur le pylône. On est bien contents qu'ils puissent monter lorsqu'il y a un problème en hiver sur un pylône, aussi bien les télécommunications, la télévision et les radios.

Je vous propose ces tarifs, y a-t-il des questions ?

M. Grenier.- J'aimerais savoir ce qu'il en est dans la convention quand le chemin est détérioré lors du déneigement.

M. le Maire.- C'est l'assurance du déneigeur à condition que le chemin ait vraiment été en bon état auparavant. De temps en temps, lorsque c'est un peu déformé, il y a quelques "escalopes" de goudron qui giclent sur les bas-côtés. Cela peut arriver. C'est s'il n'y a pas de faute du déneigeur, que c'est dû à la configuration de la voirie.

Si jamais il y a une faute du déneigeur, c'est son assurance qui paie. Ils ont des assurances pour cela.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

J'en ai terminé en ce qui me concerne.

HORS COMMISSION

12. Rapport annuel 2014 CCAS

M. le Maire.- En Hors commission, Monsieur Jean-Yves Mathieu va nous présenter le rapport d'activité du centre communal d'action sociale.

M. Mathieu.- Merci. Comme chaque année, vous avez une synthèse des activités du CCAS. On ne va pas le consulter *in extenso*, simplement peut-être quelques flashs et ensuite vous pourrez éventuellement poser différentes questions.

Page 9, vous avez la gestion des aides légales et facultatives. On voit une nette augmentation des aides en matière d'hébergement des personnes âgées. Cette progression est un peu due aux conditions naturelles d'évolution de notre population, de la population de notre canton, qui fait qu'il y a de plus en plus de personnes dépendantes, politique d'ailleurs suivie par le Conseil départemental. A chaque fois que se pose ce type de problèmes d'autonomie, cela passe devant une commission du CCAS puisque le Conseil départemental nous demande notre avis. Il faut procéder à des enquêtes et donner notre avis mais c'est le Conseil départemental qui, ensuite, assure la gestion. Voilà ce que j'avais à dire sur cette partie.

Pour les aides facultatives, il n'y a pas de choses majeures à signaler, ni même dans les aides financières dans le cadre de la régie. Par contre, en ce qui concerne le PASAC, le point d'accueil solidarité de notre commune de Champagnole, en lien avec la banque alimentaire, quand on voit la progression de son activité, on ne peut que se louer qu'il ait été mis en place.

Vous avez, comme chaque année, différents indices qui vous sont donnés : la composition des foyers, des données sociodémographiques, la situation professionnelle des bénéficiaires et la durée des accès pendant lesquels les foyers peuvent bénéficier des aides.

Ce que je voulais vous dire, c'est qu'on voit maintenant des populations, ce qui était plutôt rare, faites de jeunes foyers, voire même de personnes qui ont un CDI, c'est donc tout de même assez préoccupant. En matière d'âge, il y a également non pas des personnes âgées mais des personnes qui ont plus de 50 ans et qui fréquentent le PASAC.

On a une équipe sur place constituée de bénévoles qui sont particulièrement dévoués. C'est ouvert au public une après-midi par semaine, mais c'est ouvert en fait deux jours et demi à peu près, le temps d'approvisionner, de faire les liens avec la banque alimentaire et autres. Il y a là un véritable soutien à la population la plus fragile en collaboration totale avec les restos du cœur notamment et d'autres associations du secours catholique ou autres qui œuvrent dans les mêmes sphères.

Ensuite, vous avez un petit focus sur le revenu de solidarité active. Je vous rappelle que c'est le Conseil départemental qui gère aussi cette activité d'attribution du RSA. Il délègue, dans différentes communes du département, la gestion de service. A ce titre, nous avons une personne à plein-temps qui accueille les personnes, plus des personnes individuelles que des couples mais elle gère tout de même aussi quelques couples. On vous donne les caractéristiques des publics accueillis avec ses particularités en page 15. C'est assez intéressant à voir. On est vraiment dans un domaine social très particulier qui, normalement, doit mener à l'emploi mais je ne vous cache pas qu'en visitant cette salariée pour lui poser des questions, et je la vois en gros tous les 10 jours pour faire le point avec elle sur certains dossiers, elle me dit que la plupart des personnes sont souvent loin de la possibilité d'accéder

à un emploi, malgré les efforts. Mais il y a tout de même quelques sorties positives. Chaque année, on a tout de même quelques succès.

Je profite d'ailleurs, mais ce n'est pas dans cet exercice-là, de la présence du Président du Conseil départemental parmi nous pour lui dire combien nous avons apprécié que ce poste, qui était autofinancé pour partie par la ville de Champagnole, ait bénéficié du versement d'une aide supplémentaire du Département d'environ 3 000 € par an. Je dois dire que cela nous permet de fonctionner de manière beaucoup plus normale pour nos finances. Donc merci pour cette aide.

En ce qui concerne ensuite l'antenne d'animation sociale, j'ai fait féliciter nos ateliers sociaux aux Combettes, avec les activités cuisine, les activités culture. J'essaie toujours d'impulser chaque année cet atelier avec des animatrices. Cela marche assez bien, le but étant essentiellement d'acculturer des publics, notamment des femmes qui sont un peu isolées, voire enfermées chez elles, donc les faire descendre de chez elles pour venir participer à des activités collectives autour de la culture, de la cuisine, etc. Là aussi, il y a une vraie mission qui est réalisée, qui est d'ailleurs en train d'évoluer, qu'on fait évoluer cette année. Mais pour ce qui est des locaux dans lesquels se déroulent les activités, qui se trouvent aux Combettes, du fait de l'interruption du centre social des Pléiades au domaine scolaire récemment, il ne peut plus y avoir d'atelier social dans ce bâtiment. On a donc décidé de rapprocher cela du centre-ville pour qu'à la fois des dames du quartier des Pléiades et celles du quartier des Combettes puissent se rassembler dans un lieu commun. Ce sera très certainement à Jules Javel que ces ateliers se réaliseront.

Le service de téléassistance est aussi un sujet sur lequel j'aimerais bien qu'il y ait une évolution dans les prochaines années. Il existe pour nos résidents du foyer Mont Rivel et du foyer Socié, mais il existe aussi pour des personnes âgées en ville. On en a donc environ une cinquantaine en ville qui bénéficie de ce service auprès d'une société. Nous avons changé de partenaire il y a environ 7 ans. Aujourd'hui, ces services sont proposés par les organismes de retraite, par les mutuelles d'assurance, par les sociétés d'assurance, par les banques, etc. Je ne sais donc pas si, dans les années qui viennent, il ne faudra pas réfléchir peut-être à laisser une liberté totale aux familles qui viennent dans nos résidences, aux familles de notre commune pour qu'elles déterminent elles-mêmes leur choix.

Enfin, l'action sociale est quelque chose qu'il faudra évoquer en commission, et sur lequel nous avancerons prudemment, le but étant que le service soit toujours rendu aux personnes âgées.

Ensuite, vous avez un dernier focus sur le CLIC dont le but est d'aider les personnes de plus de 60 ans dans toutes leurs démarches d'accession à leurs droits à la retraite, l'accession à leurs droits sociaux pour des remboursements maladie, etc., pour des liens avec les différents autres organismes du handicap ou autres. Là aussi, en sachant qu'il s'agit de 2014, nous avions une personne qui était déléguée par le Département plus que sur la commune de Champagnole puisqu'elle allait également sur le territoire de la communauté de communes, notamment Nozeroy, Foncine-le-Haut, etc. Là aussi, il y a une mission extrêmement importante. C'est un sujet qui est très apprécié de la population parce que les personnes et les familles sont souvent perdues quand une personne âgée commence à ne plus trop gérer ses affaires, il y a des problèmes de banque, des problèmes de non-paiements de loyers, des problèmes de non-renvoi de documents pour les prestations de retraite, des problèmes qui deviennent vite extrêmement importants et qui peuvent poser des préjudices parce qu'il y a des personnes qui se retrouvent d'un seul coup sans ressources. C'est par ce biais qu'on arrive, avec la responsable de CLIC qui prend des contacts avec les différentes personnes concernées, à redresser des situations et, si ce n'est pas à les redresser en tout cas à permettre de flécher des demandes de personnes pour qu'elles trouvent des solutions.

Vous avez des précisions sur les cantons d'origine des personnes aidées, la répartition par tranche d'âge des personnes aidées et puis les origines des demandes.

Ensuite, vous avez des informations sur les aides apportées par le service. Sur les problèmes administratifs, il y a une assez forte progression. Sinon, c'est beaucoup du juridique pour tout ce qui concerne le maintien à domicile. Je pense que, dans les années à venir, c'est ce qui se développera le plus.

Les résidences des personnes âgées, on l'a déjà évoqué ici, on ne va donc pas recommencer. Ce que je ferai simplement remarquer, c'est que ce rapport 2014 est un petit peu le rapport ancienne formule, le rapport 2015 entamera le CCAS nouvelle formule et 2016 encore plus puisque vous savez que nous sommes en plein déménagement. Maintenant, les déménagements sont quasiment faits. Cela s'est d'ailleurs bien passé et je souhaite féliciter les membres des équipes techniques de notre commune qui ont su accompagner les personnes âgées du mieux qu'ils le pouvaient. Ce n'est jamais parfait mais je peux vous assurer que l'essentiel a été fait et qu'un soin tout particulier au respect des personnes a été marqué.

Voilà pour ce rapport. Je ne serai pas plus long. Je reste éventuellement à l'écoute de vos questions ou de vos observations. Il n'y a pas de vote.

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas un sujet facile, comme tout ce qui concerne le social. Lorsque j'avais le bonheur d'être adjoint, j'ai fait quelques travaux et, maintenant, je le vois du bureau, ce ne sont pas des sujets faciles !

M. Duprez.- Tu ne vas pas démissionner ?

M. le Maire.- Non, je ne vais pas démissionner mais c'est vrai que ce ne sont pas des sujets faciles. Le rôle du président du CCAS n'est pas facile, c'est pour cela qu'il faut y aller avec prudence et discrétion.

Personne ne veut intervenir sur ce dossier ?

Merci Monsieur Mathieu.

---

14. Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura

M. le Maire.- Autre dossier. Nous avons la chance d'avoir Monsieur le Président de la communauté de communes pour nous donner le rapport d'activité de la communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura. Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Pernot.- Merci Monsieur le Maire. C'est un acte obligatoire, la commune doit présenter à ses Conseillers municipaux le rapport d'activité de la communauté de communes. Il a déjà été présenté aux membres du Conseil communautaire. Comme vous êtes un bon nombre à siéger au sein de cette noble assemblée, je suppose que vous avez une connaissance quasi totale de ce rapport, je devrais donc aller relativement vite sur sa présentation, sauf si vous avez des questions.

M. le Maire.- Je pense que ceux qui ne siègent pas aimeraient l'avoir en détail.

M. Pernot.- Bien ! Merci Monsieur le Maire. Je vais donc essayer d'être assez exhaustif par rapport aux missions de la communauté de communes.

Le document est très bien fait pour ceux qui seraient novices en la matière. La première page vous donne l'ensemble des nobles responsables de cette belle institution et, derrière, à la page 2, on vous donne les compétences. On comprend donc vite comment les choses s'organisent.

Je tiens à mettre en avant le fait que nous travaillons maintenant dans une logique de recherche de mutualisations optimisées entre la communauté de communes et les communes, voire d'autres communautés de communes, voire même envisager - pourquoi pas, demain - des fusions de communautés de communes pour arriver à un résultat qui permettra d'avoir une organisation territoriale permettant de servir dans les meilleures conditions nos administrés dans la mesure où aujourd'hui, malheureusement, le seul bloc communal ne pourra plus assumer, au regard de la réduction drastique des dotations de l'Etat, ses responsabilités et surtout le service public qu'il doit à ses administrés. Il faut donc, dans une logique de disette budgétaire, de disette des finances publiques, trouver les moyens nécessaires et suffisants, d'autres moyens nécessaires et suffisants pour continuer à préserver une notion de service, même dans nos territoires excentrés par rapport à la capitale parisienne, nos territoires ruraux. Nous devons, par rapport à nos administrés, faire le nécessaire pour qu'ils puissent bénéficier des bienfaits d'une politique publique.

Vous avez donc l'élaboration du schéma de mutualisation sur lequel tout le monde travaille. On l'a voté au sein de cette assemblée. Je n'insiste donc pas plus sur ce sujet aujourd'hui.

Vous savez tous que nous résidons dans un bâtiment qui, pour moi, est aujourd'hui une véritable fierté, cela a été la réhabilitation du site de Jouef, c'était l'ancien bâtiment utilisé par l'industrie du jouet, c'était l'entreprise Jouef, célèbre à Champagne, mais célèbre dans le monde entier, qui a malheureusement connu quelques déboires à la fin des années 80 pour définitivement solder son activité dans les années 90 sur Champagnole. Après, ce bâtiment a été récupéré par la Région pour en faire une annexe du lycée Paul Emile Victor. Ils ont décidé d'y cesser toute activité scolaire, nous avons donc récupéré ce bâtiment au niveau de la ville. La ville l'a vendu à un promoteur immobilier pour la somme de 500 000 €, si mes souvenirs sont bons. Promoteur immobilier qui a engagé toute la réhabilitation du bâtiment en vendant un étage à la communauté de communes, un étage au centre de gestion et un étage à la Chambre d'agriculture. Il reste le rez-de-jardin pour lequel nous avons un certain nombre de touches aujourd'hui. Globalement, une fois que l'opération sera achevée, elle devrait donner plus que satisfaction, déjà par le fait qu'elle nous permette d'avoir restauré un patrimoine communal intéressant sur un lieu intéressant, mais surtout en donnant à nos administrations qui sont dans l'œil du cyclone, si je puis dire, puisque c'est le centre de gestion qui, à un moment donné, pourrait être une administration recentrée sur un pôle urbain plus important, donc avec une dizaine de fonctionnaires. La Chambre d'agriculture pourrait également connaître le même dessein si nous ne sommes pas prévoyants. C'est pour cette raison qu'il est important que ces structures fassent l'achat de ces bâtiments neufs afin, quelque part, de consolider leur implication. Immanquablement, dès lors que vous êtes obligé d'organiser un plan de restructuration, vous allez garder ceux qui sont dans des logiques qui génèrent le plus de mobilité possible. Dès lors, l'administration a fait un investissement conséquent, elle devient beaucoup moins mobile et c'est aussi une des stratégies que nous avons mises en œuvre pour essayer de garder le plus longtemps ces administrations sur notre territoire alors que les lois de la réorganisation de la vie publique semblent les diriger vers des destins autres.

Pour l'instant, réjouissons-nous puisqu'elles sont encore dans notre ville et leur ancrage a été reconsolidé grâce à ce bâtiment Jouef. Pour ceux qui ne le connaîtraient pas, je vous invite à aller le visiter parce que cela vaut franchement le déplacement, surtout pour ceux qui l'auraient connu avant. En sachant que le bâtiment a été rénové avec toutes les

normes énergétiques d'avant-garde, c'est pour cela que c'est quelque chose d'assez sympathique. Je n'insiste pas plus.

Une merveilleuse salle a été édifiée. Je compte sur vous pour devenir chacun un ambassadeur de cette salle. Comme elle est propriété du centre de gestion de la communauté de communes, nous avons décidé de la louer à toutes les entreprises privées ou publiques qui désireraient faire des conférences puisque nous avons une installation avec tous les moyens modernes où une centaine de personnes peuvent prendre place et travailler dans des conditions optimisées. N'hésitez pas, Mesdames et Messieurs, à faire connaître ce bel équipement autour de vous de sorte que nous puissions en tirer quelques menues monnaies.

Un rôle important de ces dernières années concernant une des évolutions de la communauté de communauté a été celui de prendre la compétence bâtiments scolaires. On l'a pris à une époque où le bâtiment de la Fresse, c'est-à-dire celui de Saint Germain en Montagne, était pratiquement condamné puisque le SIVOS ne pouvait plus agir. Le préfet de l'époque ne souhaitant pas que les SIVOS portent les emprunts des bâtiments scolaires, la communauté de communes a pris la décision de pallier à la faiblesse du SIVOS en prenant la compétence Bâtiments scolaires. Bien lui en a pris puisque, depuis, nous avons mené un certain nombre de projets. Nous avons surtout mené le projet de la Fresse, ce qui a permis de sauver une école dans le milieu rural, à proximité de Saint-Germain, avec des effectifs qui justifient pleinement cet investissement.

Parallèlement à cet équipement, deux projets se sont lancés sur le secteur de Champagnole, donc qui nous concernent directement et qui sont portés par la communauté de communes, c'est la nouvelle école sur le site Léo Lagrange qui sera constituée du regroupement des écoles de l'Hôtel de ville ainsi que l'école du Boulevard et l'école Hubert Reeves dans leur section de CP jusqu'à CM2. C'est une école qu'on attend maintenant avec impatience tant les plans qui nous ont été présentés sont existants. Je crois que le personnel enseignant, ainsi que le personnel d'accompagnement, sera très heureux d'œuvrer prochainement mais nous découvrirons tout cela puisque la construction débutera sur l'année 2016. Tout cela devrait être rendu sur la rentrée 2017, si mes souvenirs sont bons. C'est une véritable chance pour le territoire champagnolais car dans cette réorganisation scolaire que nous avons voulue, l'école du Boulevard, dans sa configuration historique, est maintenue. Non seulement elle est maintenue mais elle sera complètement réhabilitée avec adjonction de bâtiment sur l'arrière qui permettra d'accueillir l'école maternelle du centre-ville avec, je pense, une opération patrimoniale de premier niveau puisque cela va nous permettre d'avoir un investissement conséquent sur un site remarquable de la ville, celui de l'école du Boulevard qui, par son aspect, renvoie à des images de la scolarité du début du siècle. Je crois qu'il était important de préserver cette rareté patrimoniale champagnolaise puisque nous n'en avons pas tant que cela, surtout en dehors du cœur de ville.

Tout cela est porté par la communauté de communes, c'est quelque chose qui n'est peut-être pas encore ancré dans les esprits de chacun mais, de toute manière, avec l'évolution législative, même s'ils n'ont pas eu le courage de le faire cette fois-ci, ils seront forcément amenés à le faire dans le second mouvement avec le transfert total aux communautés de communes de la compétence scolaire, puisque je ne vois pas comment on pourra faire les investissements nécessaires, demain, dans les différents groupes scolaires, ne serait-ce que pour amener une restauration municipale. Le périscolaire ne pourra pas être intercommunal alors qu'une partie de la compétence resterait communale. Je pense qu'à terme ces compétences-là rejoindront la gouvernance intercommunale.

Ensuite, les activités économiques de notre territoire issues de l'histoire, et c'était bien que le projet de Daniel Jacquet nous soit présenté en introduction de ce Conseil municipal puisque, quelque part, nous vivons sur Champagnole de cette tradition, c'est-à-dire de l'accueil des chefs d'entreprise soit pour reprendre des sociétés, soit pour créer leur propre

société, et nous n'avons cessé de le faire durant ces dernières années, ce qui nous a amené un certain nombre de réussites dont Daniel Jacquet est l'exemple frappant, peut-être trop frappant mais c'est un exemple qu'on aime montrer. D'ailleurs, dans ces derniers mois, la communauté de communes qui, je le rappelle, a la compétence économique dans sa globalité, a traité avec le groupe de Daniel pour racheter le bâtiment Morel Décolletage avec l'objectif d'en faire une pépinière d'entreprises ou de pouvoir mettre à disposition du territoire un local qui permettrait d'accueillir dans une logique d'urgence les entreprises qui connaîtraient, pour des raisons diverses qu'on a connues dans le passé, quelques soucis.

Par contre, l'idée est également d'en faire une pépinière d'entreprises. Je ne doute pas que ce bâtiment saura remplir rapidement cet objectif. C'est pour cela que nous l'avons racheté, et ce rachat est également un moyen de dynamiser le développement du groupe Décolletage Jurassien, ce dont tout le monde peut se louer au regard des résultats qu'il présente aujourd'hui.

La zone d'activité de Sirod bénéficie également d'un certain nombre d'interventions de la communauté de communes puisque nous intervenons bien évidemment sur l'ensemble du territoire.

On a également la zone industrielle de Montrond. Si j'en parle, c'est pour mettre en avant un fait d'actualité puisque la scierie de Chatel-de-Joux a brûlé au printemps ou à la sortie de l'hiver dernier. Le chef d'entreprise a beaucoup travaillé sur le projet de reconstruction d'une nouvelle entreprise. Nous pouvons être particulièrement heureux du choix qu'il a fait pour l'implantation future de son entreprise puisqu'il a décidé de l'installer sur la zone industrielle de Montrond qui prendra, pour le coup, sa véritable forme puisque ce projet s'y installera prochainement. Ce qui est toujours drôle, lorsqu'on est sur une zone industrielle, c'est qu'il y a toujours des effets d'entraînement, des effets de levier puisque, dans la prolongation, nous avons eu le plaisir d'accueillir trois autres sociétés qui vont aller s'installer sur Montrond.

Je rappelle que nous avons fait la zone industrielle de Montrond pour répondre à des attentes d'entreprises qui sont des grandes consommatrices de terrain, qui sont génératrices de valeur ajoutée et c'est forcément intéressant pour le territoire en termes de fiscalité, d'intérêt économique. Par contre, cela nous permet également de garder le foncier plus recherché pour les entreprises de personnels. On économise donc ainsi nos terrains sur la zone industrielle de Champagnole pour les garder pour des activités plus porteuses d'emplois. Par contre, sur des activités où on a de gros besoins de terrain, un site comme celui de Montrond est parfaitement adapté. Et l'effet d'entraînement a fait que derrière la scierie qui va s'installer, trois autres sociétés nous ont sollicités pratiquement dans la foulée et elles devraient s'installer sur ce secteur, sauf si, bien sûr, nous connaissions à nouveau les déboires portés par certains "ayatollahs" liés à des protections d'environnement qui viendraient perturber ces mises en place. Si je le dis, c'est parce que je sais déjà que certains interviennent en coulisse pour essayer de "planter" ces projets. On verra ce qu'il en sera pour la suite mais, franchement, nous avons pris toutes les précautions. En effet, la première fois que nous avons parlé de cette zone industrielle, nous avons décidé de faire intervenir le Préfet justement pour que toutes les précautions soient prises en termes d'environnement. C'était le Préfet Rouyer, ce qui renvoie déjà à un certain nombre d'années en arrière, 6 à 8 ans au bas mot. Les services de l'Etat sont donc dessus et, aujourd'hui, encore une fois, il y a des recours d'associations qui gravitent là-autour. Je ne sais pas ce qu'ils cherchent en essayant de perturber l'avancée... Bref, je ne vais pas polémiquer ce soir puisque je ne suis que dans la présentation de dossiers.

Suit un dossier qui prouve que la communauté de communes est particulièrement sensible à toute la problématique environnementale puisque nous avons décidé d'octroyer un budget plus que conséquent, accompagnés en cela par le Conseil général, sur la tourbière

d'Andelot en Montagne qui, n'en doutons pas, retrouvera sa jeunesse d'antan et nous assurera les bienfaits qu'une tourbière génère sur un territoire.

Le centre aquatique, et là, je vous renvoie, Monsieur le Maire, à une préoccupation qui va devenir urgente puisque nous espérons bien que celui-ci sera proposé à l'ensemble de la population de la communauté de communes dès le mois de mai, ceci si tout va bien, encore une fois.

M. le Maire.- Pour l'instant, nous sommes dans le planning.

M. Pernot.- Nous sommes dans le planning et nous l'espérons pour le mois de mai. Un énorme investissement mais avec des soutiens républicains de toute sorte puisque le Conseil général, présidé par mon prédécesseur, avait décidé de soutenir largement le projet, toute comme la préfecture du Jura. Et je tiens à remercier le Préfet qui a fait un effort plus que substantiel en la matière pour nous accompagner dans ce financement, ce qui augure d'une naissance d'un beau bébé prochainement.

Le centre aquatique sera donc également quelque chose d'attendu et qui devrait répondre aux aspirations de nos concitoyens, surtout dans les logiques de bien-être, au nouveau de l'écologie, du bien vivre, etc., nous sommes dedans.

Après, derrière, il y a eu toute une activité de portée par la communauté de communes qui démontre à nouveau son intérêt pour les problématiques environnementales puisque c'était le plan climat énergie territorial. Je n'insiste pas, les passionnés sauront s'y retrouver. On a même intégré la logique des déplacements doux, des projets sont à l'étude, des projets sont même en attente de financement. On verra si les communes concernées font preuve de générosité en la matière.

Le potentiel énergétique agricole - vous voyez que beaucoup de sujets sont abordés -, ainsi que les études d'opportunité concernant une chaufferie bois et réseau de chaleur.

Vous voyez que sur les différents sujets, il y a non seulement des réflexions mais aussi de véritables actions et je voudrais saluer les isolations de toiture dont nous avons bénéficié grâce à la contribution demandée aux groupes pétroliers, en particulier Total. Ils sont venus œuvrer sur notre territoire en isolant un certain nombre de sites dont un à Champagnole. Ce plan met à contribution les pollueurs pour qu'ils fassent rédemption, ils sont donc tenus d'aller isoler les toitures des bâtiments publics rapidement. Si ce n'est pas un acte de rédemption !

M. Duprez.- En contrepartie, ils ont des bilans carbone.

M. Pernot.- Ils rachètent donc un peu leurs fautes.

Un sujet sur lequel je veux insister quelques minutes, c'est l'OPH de la Haute Vallée de l'Ain. C'est une opération magistrale. J'ai pu obtenir, grâce à une plaidoirie de premier niveau, la prorogation de ce plan pour une année supplémentaire. Je dis donc aux Champagnolais, je dis à tous les habitants du secteur, donc de la communauté de communes de Champagnole et de Nozeroy, de bien profiter de cette année supplémentaire parce qu'il est vrai que les subventions sont importantes mais, derrière, les résultats sont édifiants et là, en termes de soutien à l'économie locale de proximité, il n'y a pas meilleur dispositif. Le Département y participe allègrement, ainsi que la communauté de communes qui vient compléter les offres de l'Etat et du Département afin que les propriétaires les plus volontaristes puissent avoir récompense de leur engagement. Il se trouve ainsi que de nombreux projets ont été financés, en particulier dans notre centre-ville, ce qui, à mon avis, génère – mais il faudrait peut-être qu'on mesure un jour ces résultats – une nouvelle activité

dans le centre-ville, en particulier une nouvelle offre locative. Il semblerait que beaucoup de personnes reviennent dans le centre-ville, il suffit de mesurer les voitures tard le soir.

Voilà, il y a quoi faire. Vous voyez que la communauté de communes est dans une dynamique très positive et de soutien principalement à l'économie locale dans toute sa diversité puisque c'est notre objectif principal.

Nous avons également engagé un programme de candidature au LEADER qui est un dispositif d'aide qui permet d'aller chercher des fonds européens. Dans cette période de disette budgétaire, il sera nécessaire de trouver d'autres substituts et les fonds européens peuvent être une solution. Dans un dispositif aujourd'hui géré par la Région, nous essayons de nous y engouffrer pour aller récupérer des fonds européens en espérant que nous serons récompensés des efforts qui ont été faits par ceux qui se sont occupés de la mise en place du LEADER.

Le premier dossier n'a pas été retoqué, je n'aime pas cette expression. Il y a eu une demande de complément. On y a travaillé dernièrement. Hier soir encore, nous étions dans une réunion justement pour entendre la diversité des projets sur le secteur. Je suis assez optimisme car il y a plus de 2 millions d'euros qui pourraient également venir accompagner les projets portés par le territoire.

Nous comptons beaucoup sur tous ces axes-là pour contribuer à garder et à développer la dynamique économique qui existe sur notre territoire depuis un certain nombre d'années.

Je vais finir sur le volet social, ce qui me permettra de faire le lien avec ce que nous a présenté Jean-Yves tout à l'heure. Je le dis également parce que tout cela n'est pas forcément très connu de nos collègues. La communauté de communes travaille d'ailleurs trop dans l'ombre. Nous allons la mettre dans la lumière, nous allons engager des programmes de communication de sorte que nos citoyens connaissent bien les compétences intercommunales et connaissent également les projets qui sont portés par la communauté de communes. Je suis sûr que certains croient que la crèche halte-garderie est un bien communal. Il n'en est rien, c'est un bien intercommunal qui est géré par la communauté de communes et les services sociaux de la communauté de communes. Elle connaît un vrai succès, je n'insiste pas sur le sujet. Il faudrait presque en faire une autre, mais c'est une autre histoire.

Le Relais Assistantes Maternelles vient en complément de la crèche, pour assurer aux jeunes couples de notre territoire qu'ils peuvent bénéficier d'un accompagnement concernant leurs enfants en toute quiétude avec des professionnels confirmés.

Sur le volet social, je pense qu'il y aura des évolutions dans les mois à venir parce qu'immanquablement, et il faudra se poser la question sur le foyer André Socié, pour savoir s'il doit rester un bien communal dans la mesure où plus de la moitié des résidents, si mes statistiques sont encore bonnes, viennent de communes proches de Champagnole. A partir de là, ce service doit être mis en cohérence par rapport à sa population. Si demain il était effectivement porté par un pourcentage de cette nature, il serait naturel que la communauté de communes en assure la gestion, que ce soit en termes d'investissement ou de fonctionnement.

Ce sont des pistes de réflexion pour l'avenir, tout comme la future restauration scolaire. Ce sont des sujets dont nous discuterons avec Monsieur le Maire pour voir comment on peut faire avancer notre structure.

Je termine par deux aides originales qui sont trop rares encore aujourd'hui, mais parce que la communauté de communes a toujours voulu se concentrer sur des programmes principalement d'investissement, elle n'est donc pas encore partie dans une logique de fonctionnement. Malgré cela, il y a deux entités que nous aidons dans la logique associative, c'est pour cela que je voulais le signaler, il s'agit de Scènes du Jura. Il est bien naturel que ce soit la communauté de communes puisque cette association qui œuvre principalement à l'Oppidum, part parfois et surtout sur les spectacles de petites scènes, pour se diversifier dans les communes avoisinantes. Il n'en demeure pas moins que le public qui concerne les Scènes

du Jura, dès lors qu'ils interviennent sur le territoire, est partagé entre les Champagnolais et les membres des autres communes de la communauté de communes. C'est pour cela que nous assurons le financement de Scènes du Jura, sachant que la commune met à disposition gratuitement l'Oppidum pour l'association.

Archéo jura Sites est également une rareté, si je puis dire, puisque c'est une des rares associations soutenue par la communauté de communes. Cette association essaie de faire valoir l'intérêt du patrimoine archéologique du site de Chaux des Crotenay, Champagnole, Crotenay, Syam, donc du secteur. Certains veulent y voir une ancienne bataille historique... bref, ceci étant, il y a un Oppidum qui est d'intérêt majeur sur ce secteur, il serait donc peut-être bien qu'un jour nous réussissions à faire entendre certaines choses dans certains milieux pour qu'enfin nous connaissions peut-être la vérité sur certains sujets. Bref !

Tout cela pour vous dire que l'activité de la communauté de communes est vraiment dense. Je tiens donc à remercier, en tant que Président, l'implication de tous les membres, dans ce Conseil municipal qui, sans relâche, œuvrent dans cette belle institution.

M. le Maire.- Après ce résumé exhaustif mais complet, y a-t-il des questions sur ce dossier ?

M. Duprez.- Après ce brillant résumé, pourrions-nous avoir un éclairage sur l'avenir ? On voit en effet différentes cartes apparaître dans quelques journaux, qu'en est-il de l'avenir ? A quelle échéance ? Comment vont évoluer nos communautés de communes ?

M. le Maire.- Je ne vais pas répondre sur le fonds mais sur la forme. J'ai reçu la semaine dernière un dossier de la préfecture que nous serons amenés à présenter ici et dont on discutera. Nous avons deux mois pour le faire. Il se trouve que je l'ai reçu en milieu de semaine dernière. Ensuite, j'avais un congrès à Chambéry et je n'étais pas là non plus ce début de semaine.

Nous serons amenés à en discuter puisque le Préfet nous demande d'approuver le dossier qu'il a fait parvenir dans chaque commune sous deux mois. Voilà pour la forme.

Ensuite, il y a des cartes et tout un tas de choses qui seront étudiés dans cette enceinte.

M. Duprez.- Par rapport à cela, je pense qu'il serait intéressant que nous fassions une réunion de travail spécifique du Conseil municipal.

M. le Maire.- Oui. J'ai bien dit que nous aurions à en discuter sous deux mois.

M. Duprez.- On ne pourra pas approuver le dossier sans le voir, sans le lire.

M. le Maire.- Ce ne sera pas sans voir et lire le dossier. J'ai dit que nous avions deux mois, réglementairement, pour approuver ou désapprouver ce qui nous a été envoyé. Je l'ai reçu en milieu de semaine dernière, donc laissez-moi déjà le temps de le dire avant de vous le faire passer.

M. Pernot.- Je crois qu'il faut renvoyer le projet intercommunal dans le contexte résultant de la loi NOTRe. Je crois que trop de personnes pensent que nous sommes partis dans une logique départementale, et uniquement départementale, oubliant qu'au niveau départemental, avec la CDCI, nous travaillons sur les conséquences de la loi NOTRe et nous essayons de les neutraliser, et surtout de neutraliser les effets négatifs et Dieu sait qu'ils sont nombreux.

La loi NOTRe a fixé un certain nombre de contraintes aux communautés de communes, dont une qui est fondamentale et qui génère un certain nombre de conséquences, c'est le fait qu'il y ait un minimum d'habitants dans cette communauté de communes. Ce qui fait qu'aujourd'hui, mais je ne veux pas revenir sur le détail des chiffres parce que selon la densité de population que vous avez sur votre territoire, vous vous trouvez à tel ou tel seuil. Toujours est-il qu'une fois qu'on applique les règles, il se trouve que 7 communautés de communes de notre département du Jura disparaissent. Parmi ces communautés de communes, il y en a deux qui nous sont proches, il y a Nozeroy et Arbois.

Vous savez que j'avais déjà engagé, il y a 4 ou 5 ans, des discussions avec nos amis d'Arbois, de Salins et de Poligny pour voir un peu comment on pouvait réfléchir sur un avenir commun. Cette discussion n'en était qu'au stade de la discussion, elle n'avait pas la pression de la loi. On aurait donc effectivement pu continuer un cheminement comme cela pour essayer d'arriver à quelque chose de construit plutôt que d'agir précipitamment sous la contrainte législative.

Aujourd'hui, on constate que la seule frontière de Nozeroy, c'est nous puisque personne ne veut entendre parler d'un projet extra-départemental, ni les autorités départementales responsables du projet, c'est-à-dire le Préfet, et je ne crois pas que les communautés de communes proches de nos amis de Nozeroy soient en situation de les accueillir. C'est mon interprétation, mais je crois avoir un certain nombre d'éléments qui me permettent de le dire. Demain, notre projet intercommunal pourrait donc être limité au fait d'accueillir Nozeroy. On récupère 28 communes, 3 000 habitants, nous en avons déjà 32 et seulement 8 000 et 10 000 habitants. Le problème est là, et je n'ai cessé de le dire ! Ce n'est pas pour être désagréable par rapport à nos amis de Nozeroy, c'est que si, demain, on se trouve dans cette configuration, on sera amoindri dans nos capacités parce que vous comprenez bien que dès l'instant où il y a des compétences à remplir, il faut les remplir sur l'ensemble du territoire. La compétence assainissement va nous mettre face à l'obligation de traiter 28 communes avec seulement 3 000 habitants. C'est-à-dire qu'à nouveau l'effort sera principalement porté par le centre urbain qui ne pourra pas absorber l'ensemble de ces problématiques. Et quand je parle de l'assainissement, il n'y a pas que l'assainissement puisque la loi va ouvrir 9 compétences obligatoires aux communautés de communes d'ici 2020, dont la gestion de l'eau en particulier avec toutes les problématiques que cela va générer, et je vous laisse imaginer, pour ceux qui connaissent bien, ce souci de l'eau dans les villages.

Après, on essaie de réfléchir et on se dit que Salins doit trouver une solution avec Arbois par la proximité. Mais Salins est un peu dans la même problématique que Nozeroy, c'est-à-dire avec beaucoup de villages et peu d'habitants. Ce ne sont pas forcément les territoires que tout le monde recherche, parce que certains comprennent beaucoup d'habitants et peu de communes. Ceux-là peuvent venir, ils sont les bienvenus. Arbois comprend beaucoup d'habitants et peu de communes, tout le monde le veut donc. Poligny, c'est pareil : pas mal d'habitants et peu de communes. Champagnole : beaucoup d'habitants et pas mal de communes. A un moment donné, ce n'est pas compliqué, c'est soit on rentre dans des logiques solidaires des territoires et cela doit s'organiser au niveau départemental. Et, effectivement, si on raisonne Poligny, Arbois, Salins, Champagnole, Nozeroy, cela peut constituer un tout, avec pas mal de défauts puisqu'il y aurait plus de 140 communes, une gouvernance compliquée à organiser, mais au moins, la loi NOTRe, même si elle largement contestable dans son ensemble, elle a un avantage qui est l'un de ses gros défauts mais qui génère un avantage, c'est qu'elle est floue dans son application. Ce qui pourrait nous laisser, localement, la chance d'organiser nous-mêmes notre gouvernance en essayant d'être intelligent, en essayant de respecter les spécificités de chacun des territoires, en s'organisant autour de pôles. S'il y avait un pôle polignois, un pôle salinois, un pôle arboisien, un pôle champagnolais, un

pôle de Nozeroy avec une organisation fédérale, je pense qu'on pourrait faire quelque chose d'assez positif.

C'est mon point de vue et, pour l'instant, il ne semble pas partagé par la majorité des élus des 140 communes. En sachant que, et c'est toujours pareil, personne n'a présenté les choses avec un vrai projet. Derrière, il faut des projets pour essayer de fédérer des populations. Toujours est-il que les discussions vont bon train, le préfet a fait une proposition à la CDCI. Maintenant, les membres de la CDCI qui sont composés de maires, de présidents de communautés de communes et même de représentants des syndicats intercommunaux, tout le monde doit travailler sur la proposition du Préfet. Certaines communes commencent déjà à voter, je pense que c'est un peu prématuré mais chacun fait comme il veut. Toujours est-il qu'il y a du débat dans l'air.

A la fin, le problème sera tout de même de répondre aux obligations légales. Le Préfet ne peut pas faire autrement que de faire appliquer la loi. Il y a donc 7 communautés de communes qui vont disparaître du schéma intercommunal départemental et, derrière, cela générera un certain nombre de fusions, de rapprochements. Celui qui est proposé à la ville de Champagnole, en tant que commune appartenant à la communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura, Guy en a parlé, il faudra que nous débattions sur cette proposition pour mettre en avant les opportunités positives et les carences de ce montage pour essayer de construire quelque chose d'intelligent. Si, derrière, les choses ne se font pas sous le schéma à cinq, il y a d'autres solutions qui pourront éventuellement naître. Champagnole partira avec Nozeroy, et cela pourrait être le schéma le plus simple, à la limite, pour ceux qui ne voudraient pas tenter une aventure un peu plus audacieuse. On pourrait dire qu'on fait Champagnole -Nozeroy et, parallèlement à cela, Poligny - Arbois - Salins et on fusionnera tout cela dans 3 ans ou dans 5 ans. Les difficultés seront exactement les mêmes parce qu'il n'y aura pas moins de communes dans 5 ans. On aura perdu 5 ans et, pendant ce temps-là, la grande région sera née. Parce que notre raisonnement n'est pas que Jura-Jurassiens. Le Jura ne représentera que 9 % de la puissance de la future grande région, c'est-à-dire qu'il va tout de même falloir trouver de sérieux centres d'intérêt pour que les autorités politiques de la grande région prennent intérêt aux Jurassiens. Ne doutons pas que nous saurons y parvenir mais, à mon avis, si nous y allons en étant un peu trop émiettés, je crains que la tâche soit plus rude. Si on y va en étant un peu plus unis, avec des communautés de communes consistantes, avec un département qui fédère un peu toutes ces énergies, je pense qu'on pourra se faire entendre au niveau régional malgré le fait que la région aura doublé de volume par rapport à la Franche-Comté avec 8 départements dans lesquels on saura se faire entendre.

M. Duprez.- Quelle est l'échéance ?

M. Pernot.- C'est ce qui est terrible, et ce n'est pas moi qui fais la loi, mais nous sommes à nouveau dans une contrainte complètement hystérique, c'est-à-dire qu'en mars, le Préfet doit présenter un schéma. J'ose espérer que la raison reviendra dans certains cerveaux par trop parisiens et qu'ils comprendront que ce n'est pas facile.

Je ne demande pas à Monsieur Valls et à Madame Merkel de faire une communauté d'états, de faire un France-Allemagne pour que ce soit fait en mars. C'est ce qu'ils nous disent !

Tout cela pour dire que la cogitation est lancée. Je crois qu'il faut être ambitieux, qu'il ne faut pas avoir peur et être innovant. Le vrai drame, dans ce montage, c'est que nous manquons de temps. C'est vrai que si nous avions eu au moins un an pour construire un schéma digne de ce nom, cela aurait été intéressant.

Par contre, je note un point qui m'a fait grandement plaisir, c'est que lorsque nous avons présenté le projet d'une réunion des territoires entre Champagnole, Poligny, Arbois,

Salins et Nozeroy, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement malgré les mêmes réticences, parce qu'il n'y a pas moins de villages chez nous qu'à Poligny, il y en a même plus (37). Les gens n'ont pas eu peur que leurs voix ne soient pas entendues, etc., parce qu'ils ont une expérience, aujourd'hui, d'un certain fonctionnement. Ils ont vu que tout le monde avait sa place dans notre réflexion intercommunale. J'ose espérer que ce sera contagieux et que dans les autres communes, les petites communes autour des pôles urbains des secteurs dont je viens de parler, il y aura une adhésion plus large.

Cela m'a fait vraiment plaisir de voir qu'au niveau de notre Conseil communautaire les maires qui se sont prononcés, les 37 maires des communes les plus petites, n'ont pas hésité à dire qu'il fallait aller dans cette direction pour peser, demain, pour que leurs projets soient entendus. Ce ne sera peut-être pas la même chose dans leurs conseils municipaux, je ne sais pas. Mais ce premier mouvement favorable est à mon avis les prémices d'une belle construction.

Après, nous n'aurons que ce que nous méritons. Voilà ce que je pouvais vous dire sur le sujet aujourd'hui.

M. Duprez.- Merci de cet éclairage.

M. le Maire.- Nous aurons un débat, je pense que cela fera l'objet d'une réunion spéciale. C'est vrai que là, on va mettre la forme avant le fond, c'est-à-dire qu'on va discuter sans connaître les tenants et les aboutissants. En tant que vice-président à l'assainissement de la communauté de communes, je n'ai aucun soupçon de l'état d'avancement de l'assainissement dans les autres Com'com qui sont autour de nous. Je connais parfaitement l'état d'avancement de la nôtre, on n'est pas au top mais on est bien avancé. Je sais qu'à Poligny, la station d'épuration est à refaire. Mais je n'ai aucune idée du reste. Il est vrai que, comme le dit Clément, on avance à marche forcée. On n'a même pas l'état des lieux sur les compétences. Pour l'instant, on ne connaît même pas les compétences qu'ont les autres communautés de communes.

M. Pernot.- Et pourtant, Monsieur le Maire, si je puis me permettre, vous devriez être le meilleur avocat de ce dossier. Pourquoi ? Parce qu'en tant que président du SICTOM, il y a longtemps qu'il réunit Poligny, Arbois et Champagnole.

Les personnes disent qu'on ne peut pas, mais au lieu de se bloquer en se disant qu'on ne sera pas entendu, qu'on sera 140, etc. - tout cela est faux -, il faut organiser des fonctionnements qui permettent à chacun de se faire entendre. Il y a d'ailleurs un certain nombre de projets qui marchent, et ce n'est pas nous qui les avons faits, on peut donc d'autant plus les saluer : le SICTOM, par exemple.

M. le Maire.- C'est Champagnole, Arbois, Poligny avec une partie de l'ancien canton des Planches en Montagne donc une partie du canton de St Laurent maintenant et le canton de Champagnole moins les trois de la Combe d'Ain qui sont desservis par le SICTOM de Lons le Saunier.

M. Pernot.- C'est bien la preuve !

M. le Maire.- Le canton de Poligny Sud Grimont moins six communes qui sont gérées par Lons mais on a récupéré les communes qui étaient faites par Dole. On a une commune du canton de Villers Farlay

M. Pernot.- L'ouverture sur Villers Farlay est déjà faite !

M. le Maire.- C'est compliqué. J'étais à Chambéry à un congrès la semaine dernière, il y a eu une intervention sur la loi NOTRe et c'est vrai qu'au niveau des syndicats, cela va également être compliqué parce que cela peu enclencher, s'il faut coller tout à fait aux territoires, d'être obligé d'acheter "un demi camion" supplémentaire car nous n'aurons pas réussi à réunir assez de communes pour correspondre à une tournée. Ils voulaient tuer les syndicats et, finalement, il faut peut-être les garder parce que cela va indirectement engendrer des frais supplémentaires. Ce n'est pas facile !

M. Pernot.- Le Centre Est aussi, par exemple. Vous imaginez le nombre de communes qui sont desservies par l'eau de la Papèterie, notre eau puisque les Champagnolais sont propriétaires de cette source : 66 communes.

M. Laithier.- 60.

M. Pernot.- 60 communes sur tout le territoire qui va jusqu'à Poligny, Arbois, etc. C'en est donc bien la preuve. Et les maires du Centre Est, quand ils viennent dans l'assemblée, on ne les entend pas, ils se font entendre, ils paient leur contribution et voilà. Il y a des blocages qui sont faits, la précipitation génère un stress qui fait que plutôt que de discuter sur des projets, les gens se bloquent sur des mauvais prétextes.

Je discutais avec nos amis du CIGC. Ils parlaient de faire une maison du Comté. Dites-moi qui n'est pas concerné par ce regroupement d'une maison du Comté ? Nozeroy est largement concerné puisque c'est là qu'il y a le plus gros producteur. Le secteur de Champagnole également, celui de Poligny aussi avec les affineurs, etc. Arbois, on n'en parle pas, etc.

Avant, on parlait de la maison du vin. Qui n'est pas concerné ? Nous sommes tous des buveurs ! Il y a 1 000 projets qui pourraient naître pour défendre, demain, l'axe Dijon-Vallorbe en passant par l'autoroute. Si nous sommes un territoire dense et consistant, nous serons entendus. Si on y va un à un, quel que soit l'élu du coin, cela n'aura aucun effet. Par contre, on accueillera Monsieur Fousseret, on accueillera le grand patron de Belfort avec toutes les attentions, ainsi que celui de Chalon, Macon, etc. C'est pour cela qu'il faut intégrer cette donnée-là dans notre raisonnement de construction intercommunale. C'est pour cette raison que j'appelle cette communauté de mes vœux. Elle va nous faire perdre des pouvoirs personnels, au niveau des présidents, etc., mais qu'importe. Ce qu'il faut, c'est que nous présentions un territoire qui soit cohérent, fort pour qu'il puisse se faire entendre au rang de la région, mais avec des avocats qui ont réussi dans de belles constructions sur ce même territoire. C'est pour cela que j'ai bon espoir puisqu'il y a des capacités pour réussir.

La réunion de tout ce territoire-là comporte tous les établissements scolaires imaginables, vous avez l'hôtellerie, le lycée du bois qui n'est pas loin, vous avez le lycée de mécanique, vous avez une entrée d'autoroute sur le secteur de Poligny, il y a des savoir-faire en micromécanique, et mon ami Jacquet peut en parler abondamment. Il y a tout pour bien faire. En plus, notre force nouvelle pourra nous permettre d'avoir des fonds nouveaux pour nous désenclaver un peu en nous faisant entendre davantage sur les schémas autoroutiers, dans les Contrats de Plan Etat Région. Tout cela peut vraiment constituer pour ce territoire une opportunité nouvelle, et avec un système de démocratie local qu'on peut imager organiser. C'est pour cela qu'il faut, à mon avis, que nous allions dans cette direction. Mais il ne faut pas non plus affoler les autres, et c'est vrai que la précipitation voulue par la loi est quelque part quelque chose d'anormal, c'est un frein au lieu d'être quelque chose de dynamisant. Il faut donc tous que nous écrivions, ce soir, à Monsieur Valls en lui demandant de repousser ces dates de quelques mois.

M. Duprez.- Si la loi ne nous contraignait pas, nous serions encore en train de discuter, alors que là, on a des échéances.

M. Pernot.- Je ne dis pas le contraire mais, à un moment donné, la loi doit aussi servir à placer son cadre.

M. Duprez.- C'est comme les quotas dans les Conseils municipaux. S'il n'y avait pas eu une obligation, ce ne serait jamais arrivé.

M. Pernot.- Les quoi ?

M. Duprez.- Les quotas.

M. Pernot.- Les quotas !!

M. Duprez.- Si ce n'était pas devenu une obligation, ce ne se serait jamais fait.

M. Pernot.- C'est vrai, la loi a cette force mais, derrière, elle peut aussi être intelligente et intégrer les difficultés que cela représente.

Pour moi, c'est le grand débat des mois à venir, chez nous mais à l'échelle du département, et c'est aussi, et là de manière plus dramatique que je le dis, c'est aussi l'avenir de nos territoires qui est en jeu. Si on passe à côté, on peut plier les gaules. Il y aura toujours des personnes chez nous mais on perdra l'essence de nos territoires.

M. le Maire.- Merci pour cet éclairage, Monsieur le Président.

M. Pernot.- A votre service, Monsieur le Maire, grand avocat de la cause !

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- Y a-t-il des questions diverses ?

Mme Guichardière.- Je parle bien sûr en notre nom à tous pour aborder le problème de la culture dans la ville. Nous aimerions qu'il y ait un débat d'orientation sur la culture au sein du Conseil municipal en prévision du budget 2016. On va être en pleine préparation du budget et c'est tout de même un sujet très important. Mais quand je parle de culture, je parle de tout, c'est-à-dire l'école de musique, la bibliothèque, tout ce qui est événementiel, le cinéma, toute l'animation. Il faudrait vraiment que nous fassions une réunion de travail pour regarder un peu cela de plus près.

M. le Maire.- Il semble qu'il y ait des commissions qui sont là pour en débattre, où chacun est force de proposition. Je ne suis pas contre *a priori* mais si on commence à faire une réunion du Conseil municipal pour traiter du problème de la culture, une réunion du Conseil municipal pour savoir quelle route on va retaper et dans quel bâtiment on va changer

la chaudière, si on commence à faire des réunions du Conseil municipal qui viennent se suppléer à toutes les commissions, on va se réunir tous les jours.

Je pense sincèrement que du travail doit être fait en commission. Après, la commission est force de proposition et nous aurons un débat d'orientation budgétaire. Venir parler de tout cela sans déjà connaître, budgétairement parlant, ce qu'on pourra réaliser, cela me paraît un peu prématuré et je tiens à ce qu'on puisse débattre en commission, elles sont faites pour cela. Mais chacun pourra s'exprimer à ce sujet. Je ne tiens pas à ce que le Conseil devienne une somme de commissions, on alourdirait énormément le fonctionnement de cette noble assemblée. C'est mon avis et, après, chacun peut s'exprimer.

Mme Guichardière.- Il y a tout de même certaines décisions qui ont été prises en dehors des commissions et nous, en tant qu'élus, n'étions pas au courant.

M. le Maire.- Des exemples ?

Mme Guichardière.- J'ai appris à la rentrée, par exemple, au niveau de l'école de musique, la suppression de la classe de danse. Parce qu'on parle de suppression. On va me dire que la prof de danse a démissionné. Non, je dis qu'il y a suppression de la classe de danse et que personne n'en a parlé. Et il y a encore bien d'autres sujets.

M. le Maire.- Pour la classe de danse, la prof a démissionné et nous n'avions plus de locaux. J'ai donc pris la décision, et je veux bien en porter l'entière responsabilité, d'arrêter et de ne pas embaucher une prof de danse, tout bêtement parce que je n'avais pas de local où les mettre. Nous n'avons pas les moyens financiers, actuellement, de créer une salle pour une classe de dance.

Mme Guichardière.- On peut l'entendre, il n'y a pas de souci, mais que nous soyons au courant, en tant que conseillers municipaux. J'ai en effet été interpellée plusieurs fois puisque je vais bien sûr à l'école de musique, et j'ai ouvert de grands jeux puisque je n'étais pas au courant. C'est tout de même dommage !

Si j'avais été au courant, j'aurais pu dire que telle décision avait été prise par le Maire qui a le droit de la prendre.

A ce moment-là, on peut aussi être au courant des décisions qui sont prises et ne pas les apprendre au dernier moment.

Mme Martin.- On a reçu la démission entre le 5 et 10 août. J'étais au courant fin juin du fait que la prof ne souhaitait pas renouveler son contrat avec Champagnole. Simplement, on ne peut pas apprendre aux collègues et aux parents d'élèves que la prof ne souhaite pas renouveler son contrat avant d'avoir sa lettre écrite. Elle est arrivée entre le 5 et le 10 août, il y a eu les vacances des uns et les vacances des autres, tout s'est donc fait un peu dans la précipitation et nous avons effectivement écrit aux parents d'élèves fin août / début septembre. Après, on en a parlé lors de la première commission qui s'est réunie en septembre.

Mme Guichardière.- A cette date, la rentrée de l'école de musique avait déjà eu lieu et j'ai été interpellée tout début septembre, avant que la commission ne se réunisse.

Mme Martin.- On ne peut pas réunir la commission uniquement pour cela. J'en ai fait part aux collègues de la commission que j'ai rencontrés.

M. le Maire.- Quoi qu'il en soit, vu la baisse des dotations de l'Etat, nous n'avons plus les moyens d'assurer des cours de danse. Nous n'avons pas les moyens de reconstruire une salle.

M. Duprez.- Nous ne sommes pas dans cette approche de dire qu'il y a eu ceci ou cela. Nous sommes dans une prospective qui est de dire que nous voulons réfléchir, car certes la commission commissionne mais sur des sujets de l'immédiat, en général. Ce que nous souhaitons, c'est que sur des orientations importantes de la vie de la cité, dont la culture, nous puissions ici, au sein de ce conseil, avoir différents avis, autant sur les animations que sur les activités cultures quelles qu'elles soient, justement pour que nous puissions prévoir des orientations budgétaires qui soient en cohérence avec un vrai projet politique de développement de la culture sur notre territoire. C'est uniquement cela, notre demande, ce n'est rien d'autre. Ce n'est pas de dire "on a reçu le courrier le 12 août et on ne vous a pas informés le 13 août", là, c'est malheureusement ce que vous êtes obligés de faire au coup par coup quand cela arrive. Nous, ce que nous demandons, c'est un vrai débat d'orientation pour les quatre ans qui viennent sur des grands thèmes dont celui de la culture qui est un thème important.

La culture, c'est aussi porteur de développement économique, c'est aussi porteur de citoyenneté et ce sont toutes ces choses-là dont nous souhaitons pouvoir débattre.

Mme Guichardière.- Et de qualité de vie.

M. Duprez.- C'est uniquement cela, ce n'est donc pas quelque chose d'extraordinaire.

M. le Maire.- C'est lié à la baisse des dotations parce que, généralement, quand il y a une baisse de crédits, on doit faire des économies de fonctionnement, et qu'est-ce qui est impacté en premier ?

M. Duprez.- La culture, on le sait. Mais on éclaire la ville tous les soirs, ce n'est pas un problème.

M. le Maire.- Oui, et je m'en félicite ! Parce ma fille habite à Cize, et quand on sort de chez elle après 23 heures, il faut avoir une lampe électrique pour pouvoir passer quelques marches qui peuvent s'avérer délicates. Je m'en félicite donc !

D'ailleurs, puisqu'on parle de l'éclairage de la ville, je souhaite faire un point à ce niveau. On a, malgré des augmentations de 40 % de l'électricité depuis 2003, et malgré une augmentation de 20 % des points lumineux dans la ville, une augmentation uniquement de 5 % des frais d'éclairage d'électricité de la ville depuis 2003.

Je pense donc qu'il y a d'autres moyens de faire des économies que de fermer la lumière pour tout le monde à partir de 11 heures du soir. Champagnole a fait des investissements pour son éclairage public depuis que je suis au Conseil, et cela datait encore d'avant. Je ne pense donc pas que ce soit une bonne piste.

Par contre, il est vrai que la culture en prend un coup toutes les fois qu'il y a des baisses de dotation.

M. Duprez.- Notre demande est justement, compte tenu des limitations de financement qui vont être là, d'avoir un projet qui soit cohérent en non pas d'agir au coup par coup par rapport à ces dossiers importants qui, comme tu le dis, morflent régulièrement.

C'est pareil dans les entreprises, quand cela ne va pas, c'est la formation qui en prend un coup. Nous, c'est la culture alors que c'est l'inverse qu'il faudrait faire.

M. le Maire.- La commission conduite par Annelise Martin peut très bien avoir une discussion de fond. On ne demande pas aux commissions d'agir au coup par coup, on peut avoir une discussion de fond.

Lorsqu'on a décidé, avec Stéphane, de ressortir le dossier des liaisons douces pour en discuter, c'est important. On ne va pas en discuter ici, on va en discuter en commission, autour d'une table, parce que si on est trop nombreux pour parler d'un dossier, cela devient vite la foire. On peut traiter des dossiers de fond dans les commissions.

Mme Guichardière.- Il n'y a pas que la culture avec la commission d'Annelise. J'ai également parlé de l'événementiel et de tout ce qui gravite aussi autour de l'animation. Il y a la culture, la bibliothèque, l'école de musique, le musée mais il y a d'autres choses. Il y a aussi le cinéma dont nous allons devoir parler parce que c'est un très gros problème. Oui, c'est un gros problème pour la ville de Champagnole.

M. le Maire.- On en parle régulièrement ici.

M. Duprez.- On en parle régulièrement mais il ne se passe rien.

M. Dussouillez.- Les sièges ont été changés.

Mme Guichardière.- Oui, et il y a toujours peu de monde sur les sièges.

M. Duprez.- Les sièges, peut-être, mais pas les pratiques.

M. le Maire.- David s'occupe de l'événementiel.

M. Grenier.- Ce que met en évidence Catherine et que j'entends dans ses propos, c'est qu'il est vrai que nous avons une habitude de fonctionnement où nous avons, par exemple, une reconduction tacite des événements, sans forcément en redébattre. On essaye d'animer au mieux nos commissions pour solliciter les forces de proposition. On a d'ores et déjà demandé à la commission Animation de réfléchir pour l'été prochain à comment envisager d'amener un certain nombre d'améliorations sur ce qui a été organisé puisqu'on s'est rendu compte qu'il y avait essoufflement d'un certain nombre de manifestations. Nous sommes également assez sensibilisés à l'idée de donner aussi d'autres dimensions culturelles parce qu'il est vrai qu'on ne peut pas faire que de l'animation de base, surtout caricaturale dites un peu populaire, même si cela a un certain succès. On pourrait imaginer qu'un touriste champagnolais qui monterait la grande rue se trouve un peu désarmé par moments et ne retrouve pas forcément....

M. Duprez.- Et quand il va au bord de l'Ain, je ne t'en parle pas !

M. Grenier.- C'est une démarche complète mais c'est aussi un problème qu'on rencontre souvent dans d'autres strates du fonctionnement municipal, c'est qu'on a toujours un peu le sentiment d'être désinvesti du pouvoir de décision ou d'évolution des choses qui sont organisées ou décidées par la municipalité, ceci dans bien des domaines. Mais c'est aussi dû à ce que nous avait expliqué Clément à une époque, c'est qu'à un moment donné, lorsqu'on construit un dossier quel qu'il soit, cela démarre toujours de quelques personnes qui débattent

d'un problème ou d'un sujet, ou qui créent un événement. Puis ce projet avance et quand on le présente, il paraît souvent bien plus abouti ou déjà finalisé et c'est vrai qu'à un moment, il y a un l'équilibre à trouver où chacun pourrait intervenir mais ce n'est pas simple à mettre en place hors commission puisqu'il est compliqué de venir débattre ici, en si grand nombre, sur un sujet quel qu'il soit.

M. Duprez.- Je suis content de voir que nous ne sommes pas les seuls à avoir cette approche.

M. le Maire.- Je veux bien tout entendre mais je tiens à insister sur le fait qu'il faut tout de même que ce soit au moins ébauché en commission. Parce que si cela se fait ici, je veux bien entendre des vœux pieux mais au bout de 10 secondes de discussion, une question va être posée : combien ? Et là, il ne sert à rien de vouloir se faire plaisir en disant qu'on va faire ceci ou cela puisque nous n'en avons pas les moyens.

M. Duprez.- Guy, est-ce que tu peux admettre que nous ne sommes pas de doux rêveurs, que nous savons compter aussi bien que toi ?

M. le Maire.- Je veux dire tous ensemble.

M. Duprez.- Tu es en train de nous dire qu'on demande à chaque fois combien c'est.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas ce que je dis.

M. Duprez.- On sait aussi compter, on sait aussi ce que cela coûte. C'est de dire, à partir de ce qu'on a, qu'est-ce qu'on peut faire ? Ce n'est pas l'inverse. Nous ne sommes pas de doux rêveurs qui veulent dépenser n'importe comment.

M. le Maire.- Je répète qu'il faut déjà quelque peu débroussailler en commission avant d'arriver ici.

Mme Guichardière.- Là, nous demandons un débat d'orientation, c'est quelque chose de très général au niveau de la culture. On ne va pas dire que, ponctuellement, nous voulons organiser tel festival ici. C'est aussi vraiment une question super-importante. La culture dans notre ville, l'animation, etc., comment place-t-on cela ? Et c'est un débat qu'on ne peut pas faire en commission, on le fait forcément au sein du Conseil municipal.

M. le Maire.- Vous demandez un débat d'orientations culturelles, moi, je vais vous faire un débat d'orientations routières.

M. Duprez.- Il n'y a aucun problème.

M. le Maire.- Vu l'état des routes, je vous garantis que je suis beaucoup plus enclin, en ce moment, à mettre des crédits sur les routes que dans la culture. Et ce sera beaucoup mieux compris par les locaux.

M. Duprez.- Le moment venu, on aura des choix à faire et vous ferez des choix. On se donne le temps de la réflexion.

M. le Maire.- On peut se laisser le temps de la réflexion.

Mme Martin.- Il y a des dossiers dont nous n'aurons pas forcément la maîtrise dans les 4 ans, ce sont les transferts de compétences, en plus à l'échelle de la communauté de communes ou en intercommunalité, avec ce qui va se décider dans les années à venir.

M. Duprez.- On se donne jusqu'au prochain Conseil pour réfléchir.

M. le Maire.- La nuit porte conseil ! On en reparlera donc ultérieurement.
Y a-t-il d'autres questions diverses ?

M. Leng.- Je voulais intervenir à propos des réfugiés. C'est un thème dont on entend beaucoup parler au niveau national ou international, nous n'en avons jamais débattu ici, dans cette assemblée. Je pense que c'est un sujet qui nous touche tous, dont nous avons tous entendu parler. Des démarches ont été faites au niveau local, entre autres dans la vallée de l'Angillon, je pense au village de Supt, d'Andelot, du Larderet pour voir comment aider ces personnes. En période de guerre, je pense qu'on serait bien content qu'ils nous aident. Il serait intéressant de faire un groupe de travail pour réfléchir aux opportunités pour accueillir ces personnes, ou au moins pour les aider car il y a des démarches qui sont faites au niveau national. Au niveau local, on peut réfléchir à ce projet-là. Notre groupe demande donc à faire un groupe de travail pour réfléchir à ce sujet.

M. le Maire.- J'ai été questionné par la préfecture, et la Voix de Jura m'avait également appelé pour savoir ce que nous pourrions faire pour accueillir des réfugiés à Champagnole. Je leur ai répondu que, pour l'instant, au niveau de la ville de Champagnole, on avait un office HLM communal qui était repris par le Département au sein de l'OPH du Jura, que la ville de Champagnole n'avait plus de logements. Voici pour la réponse que j'ai faite au départ.

Ensuite, qu'est-ce qu'on peut faire pour aider ces personnes ? En sachant que j'ai encore vu, cette semaine, à la mairie, quelqu'un qui n'a plus que 350 € pour vivre, qui est passé au bureau du RSA qui est en bas. Je veux donc bien tout entendre mais là, cette dame habite dans mon quartier, donc cela me gêne énormément. Là, je vous livre mes états d'âme.

Je ne sais pas ce que l'on peut faire pour ces braves gens. Si un groupe de travail veut se monter pour en discuter…

M. Duprez.- Nous savons bien que la ville de Champagnole n'est plus propriétaire de logements. Nous savons bien que certaines personnes, dans nos entourages, sont en difficulté financières. On le sait tous, on le vit tous, y compris dans nos familles. La proposition que nous faisons, c'est que la ville de Champagnole, nous, en tant que Conseillers municipaux, nous soyons promoteur, avec toutes les associations qui existent sur notre territoire, et il y en a un certain nombre, voire même au niveau de la communauté de communes, pour essayer de voir comment nous pouvons, avec nos petits moyens, agir vis-à-vis de ces personnes qui sont réfugiées. N'oublions jamais que, sur nos territoires, sont arrivés les Polonais, les Italiens, les Espagnols, les Portugais. N'oublions jamais qu'autour de cette table, certains ont des grands-parents qui ont aussi été des réfugiés. C'est cette démarche-là.

M. Binda.- Ils sont venus pour travailler.

Mme Guichardière.- N'oublions pas non plus que lors de la seconde guerre mondiale, il y a eu beaucoup de Français qui sont partis en Algérie et au Maroc et ils étaient aussi des réfugiés, parce qu'ici, en France, ce n'était plus vivable dans certaines régions. Il ne

faut donc pas oublier que, nous aussi, nous avons été des réfugiés. Il ne faut pas voir cela que dans un sens, il faut aussi regarder ce qu'ont fait nos parents et nos arrières grands-parents.

M. Duprez.- Si notre commune n'est pas en capacité de coordonner, de rassembler les associations qui travaillent là-dessus... Parce qu'actuellement, ils font tous un petit bout dans leur coin et on voit souvent qu'il n'y a pas de cohérence dans ce qu'ils font. Clément vit la même chose au niveau du Département, il le sait donc bien.

Si nous ne sommes pas là pour coordonner, on va continuer à émietter les choses et chacun fera son petit truc dans son coin. C'est un effort collectif et ce serait une bonne chose, et on s'élèverait un peu, en tant que ville de Champagnole, si nous étions dans cette logique de coordination du mouvement des autres. C'est simplement cela notre demande et rien d'autre. On ne demande pas la lune, c'est simplement pour essayer de coordonner les actions qui se font sur place.

Comme l'a dit Stéphane, il y en a qui ont lancé des choses, il y a également des associations locales qui sont en train de faire des choses, la paroisse est également en train de réfléchir, tout le monde est en train de réfléchir. Essayons d'être coordinateur de toutes ces actions et je pense que le Conseil municipal en sortira grandi, j'en suis persuadé.

M. le Maire.- Monsieur l'adjoint ?

M. Duprez.- Je pense que Jean-Yves est également dans cette logique.

M. Mathieu.- J'ai bien entendu déjà eu au téléphone des personnes qui ont évoqué avec moi cette question. Il ne faut pas oublier que ces personnes sont là non pas de manière définitive mais de manière tout à fait temporaire. Ce qu'il s'agit de régler c'est, pendant un certain temps, des questions d'hébergement et de nourriture. Derrière, ce qui fait peur, et je me souviens avoir entendu Clément Pernot évoquer cela sur d'autres sujets, ce sont les problèmes de sécurité qui peuvent être générés parce que ce sont des personnes qui n'ont pas les mêmes règles de vie, etc. Il y a des problèmes de santé extrêmement importants également.

Dans ce cadre, le Préfet est chargé de gérer cela sur le plan départemental. Il n'hésite pas, avec ses services, à prendre des contacts avec les différents partenaires associatifs ou CCAS ou autres pour trouver des solutions au cas par cas. Moi, je suis plus partisan d'un travail véritablement pratique et de régler au cas par cas les solutions plutôt que de lancer des grandes réflexions ou des plateformes de réunions sur ce thème parce que ce sont tout de même des cas, dans nos régions, dans notre canton, peu nombreux. Je suis donc assez à l'écoute, je ne peux pas en dire plus.

M. Vuillermoz.- Aujourd'hui, ce sont les réfugiés. Demain, on ne sait pas ce que ce sera, c'est un cercle sans fin.

M. Leng.- On peut aussi fermer les frontières de Champagnole !

M. Vuillermoz.- Cela me semble difficile.

M. le Maire.- Nous n'en sommes pas là.
Tu parlais de fédérer les associations qui sont sur le canton.

M. Duprez.- Bien sûr. Simplement les réunir pour leur demander ce qu'elles font par rapport à cela, donc essayer de coordonner les actions pour éviter d'être en concurrence. On

sait tout de même tous ce qui se passe, comment cela fonctionne, on ne va pas les citer mais la misère est toujours là.

M. le Maire.- Au niveau du canton, je ne sais pas, Monsieur le Conseiller départemental, si la Com'com est concernée.

M. Pernot.- Elle n'a pas encore cette compétence !

M. Mathieu.- Je peux vous dire que sur des cas pratiques, j'ai des personnes qui m'ont appelé pour me dire que si nous avions des problèmes d'hébergement pour des réfugiés, ils étaient d'accord pour prendre une famille chez eux. J'ai eu ce type de démarche. Je peux donc vous assurer que l'esprit solidaire des Champagnolais est là, il n'y a pas de souci. Après, que le Conseil municipal soit pilote ou médiateur dans cette affaire, pourquoi pas.

M. Duprez.- Moi, ce soir, j'ai entendu un Conseil municipal avec des avis très solidaires par rapport à ce que tu dis ! A moins que j'aie mal entendu.

M. Mathieu.- Je pense qu'il serait peut-être intéressant d'en reparler.

M. le Maire.- Il faut voir exactement où cela va.
Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Mme Ramé.- Quelle est la date du prochain conseil ?

M. le Maire.- Ce sera fin novembre ou début décembre puisque nous sommes déjà fin octobre. On décalera peut-être sur mi-décembre pour éviter d'en faire deux qui seraient proches l'un de l'autre.

M. Duprez.- Et nous avons des réunions de travail à mettre en place sur la communauté de communes.

M. le Maire.- Il y a les élections régionales, n'oubliez pas de vous inscrire pour les bureaux de vote !

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures.

Le Secrétaire de Séance,

Véronique DELACROIX

Le Maire,

Guy SAILLARD